



**PROVENCE-ALPES-  
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R93-2025-129

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2025

# Sommaire

## **Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA**

/

R93-2025-02-28-00018 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de ALLAFEDY Ahmed 13980 ALLEINS (2 pages)	Page 4
R93-2025-03-05-00003 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de DOUX Jessica 84340 ENTRECHAUX (2 pages)	Page 7
R93-2025-03-04-00006 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de EULOGE Julien (EARL Aldemon) 04290 SALIGNAC (2 pages)	Page 10
R93-2025-03-19-00133 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de GEGOUT Lucile 05230 CHORGES (2 pages)	Page 13
R93-2025-03-04-00007 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de HUMBERT Charlyne 05350 CHATEAU VILLE VIEILLE (4 pages)	Page 16
R93-2025-03-27-00007 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de PAPPALARDO Cyril 84530 VILLELAURE (2 pages)	Page 21
R93-2025-02-28-00019 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de SAS PRM VITICULTURE 83119 BRUE AURIAC (2 pages)	Page 24
R93-2025-03-11-00003 - Décision tacite d'autorisation d'exploiter de SCEA CHATEAU DE VAUBONNE 84410 FLASSAN (2 pages)	Page 27

## **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement /**

R93-2025-07-01-00002 - Arrêté du 01/07/2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant que responsable de budgets opérationnels de programme, responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État et ordonnateur secondaire délégué (24 pages)	Page 30
R93-2025-07-01-00003 - Arrêté du 01/07/2025 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (11 pages)	Page 55
R93-2025-07-01-00001 - Arrêté du 01/07/2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (14 pages)	Page 67

## **Rectorat de l'académie de Nice /**

R93-2025-05-26-00008 - Arrêté collectif TA ADJAENES P1C du 26 mai 2025 (2 pages)	Page 82
--	---------

R93-2025-05-26-00007 - Arrêté collectif TA ADJAENES P2C du 26 mai 2025 (1 page)	Page 85
R93-2025-03-24-00004 - Arrêté collectif TA APAE du 24 mars 2025 (1 page)	Page 87
R93-2025-04-29-00007 - Arrêté collectif TA APSSAE du 29 avril 2025 (1 page)	Page 89
R93-2025-06-16-00004 - Arrêté collectif TA ATRF P1C du 16 juin 2025 (2 pages)	Page 91
R93-2025-06-03-00003 - Arrêté collectif TA ATRF P2C du 3 juin 2025 (1 page)	Page 94
R93-2025-04-29-00006 - Arrêté collectif TA INFENES HC du 29 avril 2025 (1 page)	Page 96
R93-2025-04-23-00013 - Arrêté collectif TA SAENES CE du 23 avril 2025 (1 page)	Page 98
R93-2025-04-24-00009 - Arrêté collectif TA SAENES CS du 24 avril 2025 (1 page)	Page 100
<b>Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur /</b>	
R93-2025-06-10-00053 - Arrêté du 10 juin 2025 portant autorisation d'ouverture de formation préparant au Diplôme supérieur d'arts appliqués (1 page)	Page 102
<b>Secrétariat général pour l'administration Du Ministère de L'intérieur</b>	
<b>SUD /</b>	
R93-2025-06-26-00001 - 49-ouverture-départementalisé PA83 2025 (2 pages)	Page 104
R93-2025-06-26-00002 - 50-ouverture-départementalisé PA84 (2 pages)	Page 107
R93-2025-07-01-00005 - Arrêté du 1er juillet 2025 donnant délégation d'ordonnancement secondaire (12 pages)	Page 110
<b>Service Administratif Interrégional Judiciaire /</b>	
R93-2025-06-23-00006 - Décision portant délégation de signature Ordonnancement secondaire Responsables du pôle Chorus pour les recettes et les dépenses de l'Etat imputées sur le programme 101 et 166 (3 pages)	Page 123

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-02-28-00018

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
ALLAFEDY Ahmed 13980 ALLEINS



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

**Service de l'agriculture et de la Forêt**  
Affaire suivie par : Anne Boudigou  
Tél: 04-91-28-41-88  
anne.boudigou@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le **28 FEV. 2025**

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter  
Réf : 13 2024 110 / 093202411296440-001  
LRAR : 2217238944327

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la commune de :

Commune	Références cadastrales	Superficie (ha)	Propriétaire de la parcelle
ALLEINS	F 91 – F 92	1,0292	Mme BERNARD Annie

**Superficie totale : 1 ha 02 a 92 ca**

**Votre dossier est enregistré complet le 25 février 2025 sous le numéro 13 2024 110.**

Votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La DDTM des Bouches-du-Rhône est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie d'Alleins où sont situées les parcelles ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

**Monsieur Ahmed ALLAFEDY**  
**23 rue Charles de Montesquieu**  
**13300 SALON DE PROVENCE**

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3  
Téléphone : 04 91 28 40 40  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

En l'absence de réponse de l'administration dans le délai de 4 mois, à compter de la date d'enregistrement mentionnée ci-dessus, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** soit le **25 juin 2025** conformément à l'article R 331-6 du CRPM (1).

Celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2025-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2025>

Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

La présente attestation ne vaut ni autorisation de défrichement, ni droit au bail, ni permis de construire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du Pôle Exploitation et Espaces Agricoles



Philippe AUJAS

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent (celui du siège de votre exploitation).

La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-03-05-00003

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
DOUX Jessica 84340 ENTRECHAUX



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Economie Agricole  
Autorisations d'exploiter

**Direction  
Départementale  
des Territoires de Vaucluse**

Avignon, le - 5 MARS 2025

Le directeur départemental des territoires  
de Vaucluse

à

Madame DOUX Jessica  
195, chemin de Roche Galière  
84340 ENTRECHAUX

Affaire suivie par : Jean-Christophe CARA  
Tél : 04 88 17 85 08  
Courriel : jean-christophe.cara@vaucluse.gouv.fr

**Objet** : Demande d'autorisation d'exploiter

**ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM). Cette autorisation est indépendante de la production agricole envisagée et ne vaut pas accord pour celle-ci.

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la (les) commune(s) de :

Superficie	Commune	Références cadastrales	Propriétaires des parcelles
6,7809 ha	ENTRECHAUX	D1591- D909- D914- D918- D919- D1326- D955- D958- D960- D961- D986- D991- D992- D993- D1300- D1573- D1959- D1975- D451- D452- D1065- D1781- D1783- A671- A692- A693- A696- A700- A703- A704- A705	Gaelle et Gilbert ROCHE
4,9413 ha	MOLLANS-SUR-OUVEZE	C522A- C522B- C2370- C2372- C958- C960- C971- C972- C1496- C618- C998J- C998K- C999- C1000J- C1000K- C1001J- C1001K- C1002- C1007- C1008- C1025- C1375	

**Superficie totale : 11,7222 ha**

Votre dossier est enregistré complet le 27 février 2025 sous le n° **84-2025-09** et présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de cette date, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** à partir du **28 juin 2025** conformément à l'article R 331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

La DDT de Vaucluse est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situées les parcelles ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

En cas d'autorisation tacite, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

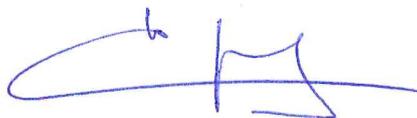
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications>

Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai **peut être prolongé à six mois** en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisée avant la date d'autorisation tacite citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental  
des territoires de Vaucluse  
et par délégation  
Le chef du Service Économie Agricole



Régis LOISEAU

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-03-04-00006

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
EULOGE Julien (EARL Aldemon) 04290 SALIGNAC



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service Économie Agricole**

002514

Digne-les-Bains, le **4 MARS 2025**

Pôle Exploitations Agricoles et Territoires  
Affaire suivie par : Pauline FRANCOIS  
Tel : 04.92.30.20.79  
Mél : ddt-sea-peat@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

**DOSSIER : 04 2025 004**

**LRAR : 2C 180 341 7756 8**

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la commune de :

Commune	Références cadastrales en ha	Superficie en ha	Propriétaire de la parcelle
SALIGNAC	ZA 16 ZB 252	7,9545 ha	PLANQUES Alexandre

**Total des parcelles 7,9545 ha**

**Votre dossier est enregistré complet le 27/02/2025 sous le numéro 04 2025 004**

Votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée :

- un mois en mairie(s) où sont situées les terres (voir liste ci-dessous) :

Commune
SALIGNAC

- deux mois sur le site internet de la Préfecture du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de la date d'enregistrement mentionnée ci-dessus, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** soit le **27/06/2025** conformément à l'article R 331-6 du CRPM.

L'autorisation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2025-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2025>

Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Directeur Départemental des Territoires  
des Alpes-de-Haute-Provence par intérim

La Cheffe du Pôle Exploitations  
Agricoles et Territoires  
  
Nathalie L'HUILLIER

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.

- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de MARSEILLE. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Monsieur Julien EULOGE**  
397 route de Champs Genis  
Lieu dit « La Grand Pièce »  
04290 SALIGNAC

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-03-19-00133

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
GEGOUT Lucile 05230 CHORGES



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Gap, le **19 MARS 2025**

**Direction départementale des territoires  
Service Agriculture et Espaces Ruraux  
Unité Aides PAC-DPB-Conditionnalité**

Le Préfet des Hautes-Alpes  
à  
Lucile GEGOUT  
502 chemin du Bourget  
05230 CHORGES

**Objet :** Accusé de Réception du Dossier Complet

**Référence :** 05-2025-0018

**LRAR :** 2C 177 078 9849 6

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

Dans le cadre de votre installation, vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la commune de :

Commune	Références cadastrales	Superficie	Propriétaire des parcelles
CHORGES	Section A : 7, 15, 67, 84, 96, 274, 289, 293, 294, 304, 496, 504, 941, 955, 956, 963, 967, 969, 970, 976, 977, 1036, 1054, 1062, 1091 à 1093, 1106, 1122, 1279, 1319, 1323, 1328, 1332, 1335, 1336, 1461, 1462, 1464, 1471, 1473, 1489, 1511	12 ha 22 a 00 ca	LESBROS Joseph
	Section A : 1059	1 ha 56 a 17 ca	GEGOUT Lucile
<b>TOTAL</b>		12 ha 28 a 20 ca	

**Votre dossier est enregistré complet le 27 février 2025 sous le numéro 05 2025 0018.**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La DDT des Hautes-Alpes est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de Chorges où sont situées les terres ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Hautes Alpes.

En l'absence de réponse de l'administration le 27 juin 2025, votre demande sera tacitement acceptée (4 mois + 1 jour //ARDC) conformément à l'article R 331-6 du CRPM, et celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2025-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2025>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 27 juin 2025.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision de l'administration, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée sur demande.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Pour le Préfet et par Délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires,  
Pour le DDT et par subdélégation  
Le Chef du Service Agriculture et Espaces Ruraux



Cédric CONTEAU

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.

-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA 13235 MARSEILLE Cedex 2 ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-03-04-00007

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
HUMBERT Charlyne 05350 CHATEAU VILLE  
VIEILLE



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Gap, le

**- 4 MARS 2025**

**Direction départementale des territoires  
Service Agriculture et Espaces Ruraux  
Unité Aides PAC-DPB-Conditionnalité**

Le Préfet des Hautes-Alpes  
à  
HUMBERT Charlyne  
1625 route de Saint Véran  
05350 MOLINES EN QUEYRAS

**Objet :** Accusé de Réception du Dossier Complet

**Référence :** 05-2025-0003

**LRAR :** 2C 177 078 9843 4

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

Dans le cadre de votre installation, vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la commune de :

Commune	Références cadastrales	Superficie	Propriétaire des parcelles
CHATEAU VILLE VIEILLE	Section B : 62, 68, 76, 94, 115, 127, 128, 138, 140, 145, 169, 185, 192, 217, 220, 226, 227, 267, 282, 288, 290, 305, 465, 483, 486, 536, 537, 565, 588, 589, 605 à 607, 648, 667, 668, 680, 695, 720, 727 Section C : 25, 37, 38, 79, 80, 93, 94, 112, 124, 207, 212, 265, 318, 323, 326, 334, 341, 355, 420, 452, 470, 476, 576, 583, 601, 604, 605, 620, 632, 639, 647, 812, 820, 868, 902, 942, 968, 983, 990, 1011, 1043, 1124, 1135, 1204, 1207, 1210, 1213 Section T : 399, 1480	5 ha 72 a 77 ca	ALBERT Valérie
	Section M : 523, 911, 948, 978, 996, 1028, 1115, 1134 Section N : 440, 490, 492, 496, 500, 546, 565, 596, 634, 662, 721, 728	1 ha 56 a 17 ca	FINE Barthélémy
	Section B : 61, 64, 80, 91, 314, 315, 331, 346, 349, 382, 428, 432, 464, 478, 652, 653, 659, 681, 706, 725, 756 Section C : 92, 105, 135, 149, 177, 193, 206, 330, 331, 336, 395, 410, 469, 474, 572, 573, 580, 688, 732, 751, 759, 768, 769, 886, 896, 903, 1032, 1058, 1072	4 ha 03 a 98 ca	GONDRET Lucienne
	Section B : 55, 85, 89, 239, 240, 370, 390, 398, 436, 468, 475, 656, 663, 735, 755 Section C : 82, 113, 133, 148, 185, 196, 223, 249, 309, 310, 369, 445, 568, 578, 687, 731, 752, 761, 897, 915, 988, 1007, 1057, 1136, 1152, 1177, 1206	3 ha 72 a 77 ca	GONDRET Raymonde

<p>Section B : 38, 46, 98, 99, 101, 103, 106, 109 à 113, 122, 125, 126, 141, 143, 144, 147, 149, 174 à 178, 180 à 184, 187, 210, 214, 228, 229, 231, 272, 276, 279, 297, 298, 302, 303, 435, 439, 440, 442 à 446, 449, 450, 502, 508, 515, 517, 519, 551, 552, 554, 577, 579, 584, 587, 590, 593 à 596, 608 à 610, 623, 627, 633, 638 à 640, 642, 644, 646, 647, 675 à 677, 699, 701, 715, 716, 738</p> <p>Section C : 23, 46, 48, 50, 53, 55, 62, 63, 70, 77, 78, 156, 159, 167, 168, 231, 240, 256 à 259, 263, 267, 269, 273, 276, 283, 287, 359, 360, 382, 384, 389, 404, 405, 416, 423, 426, 457, 458, 471 à 473, 478, 496, 506, 507, 510, 548, 623, 631, 643 à 646, 651, 652, 654, 662, 667, 674, 675, 684, 695, 698, 703, 710, 716, 717, 722, 728, 729, 794, 798, 805, 806, 813, 815, 816, 819, 823, 826, 827, 844, 845, 850, 857, 866, 867, 877, 917, 918, 921, 925, 927, 930, 934, 937, 963, 974, 975, 977, 981, 1047, 1048, 1051, 1053, 1079, 1084, 1085, 1090 à 1092, 1101, 1105, 1109, 1145, 1147, 1185, 1187, 1189, 1192, 1195, 1196, 1215</p>	15 ha 78 a 06 ca	GONDRET Juliette
<p>Section B : 59, 84, 190, 200, 201, 318, 345, 347, 363, 415, 419, 423, 438, 472, 533, 548, 603, 658, 682, 730, 732, 734, 757</p> <p>Section C : 96, 104, 134, 150, 175, 179, 195, 248, 314, 324, 335, 342, 396, 406, 408, 413, 415, 454, 549, 567, 685, 770, 838, 887, 894, 1015, 1018, 1028, 1137, 1142, 1161, 1169, 1170, 1205, 1212</p>	3 ha 99 a 77 ca	GONDRET Marie Louise
<p>Section B : 73, 88, 322, 341, 344, 348, 384, 395, 397, 467, 477, 542, 545 à 547, 571, 574, 620, 649, 650, 673, 703, 704</p> <p>Section C : 86, 131, 151, 205, 216, 219, 245, 313, 344, 481, 482, 577, 686, 739, 763, 839, 840, 893, 895, 907, 987, 994, 1010, 1039, 1069, 1167</p> <p>Section E : 852, 1473, 1475</p> <p>Section P : 243</p>	3 ha 80 a 06 ca	GONDRET Jeanine
<p>Section C : 495, 505, 511, 683</p>	0 ha 14 a 88 ca	HUMBERT François Louis Marius
<p>Section B : 29, 30, 36, 75, 82, 83, 100, 104, 107, 114, 124, 129, 130, 137, 159, 161, 162, 170 à 173, 196, 199, 203, 204, 208, 232 à 234, 238, 241, 252, 253, 256, 260, 266, 268, 273, 275, 283, 289, 308, 319, 325, 327, 329, 330, 343, 372, 383, 407, 412, 413, 416, 426, 433, 434, 447, 457, 459, 466, 474, 481, 495, 496, 499 à 501, 513, 518, 522, 524, 527, 532, 538 à 540, 555, 559, 567, 569, 572, 573, 597 à 601, 622, 630, 632, 634, 636, 637, 645, 651, 654, 655, 661, 662, 664 à 666, 669 à 671, 674, 678, 683 à 686, 700, 710, 711, 718, 719, 721, 723, 728, 729, 733, 753</p> <p>Section C : 24, 49, 51, 58, 71, 72, 74, 83, 84, 98, 99, 103, 120 à 122, 126, 136, 147, 152, 162, 169, 172, 173, 226, 228, 229, 234, 235, 254, 264, 268, 277, 281, 282, 292, 293, 307, 308, 312, 315, 319, 321, 322, 337, 346, 350, 351, 365, 378 à 380, 394, 399 à 403, 407, 409, 421, 425,</p>	21 ha 59 a 05 ca	HUMBERT Joseph

	428, 430, 432, 441, 448, 450, 455, 465 à 466, 485, 489, 492, 494, 497, 498, 512, 526, 556, 589, 595, 597, 606, 618, 633, 635 à 637, 658, 659, 666, 676, 677, 711, 723, 725, 727, 733, 734, 737, 740, 742, 750, 758, 760, 762, 786, 791, 793, 803, 808, 809, 833, 841, 858, 863, 865, 873, 874, 882, 883, 885, 892, 908, 911, 914, 922, 924, 928, 970, 976, 1001, 1002, 1012, 1020, 1029, 1034, 1035, 1041, 1044, 1052, 1061, 1062, 1070, 1071, 1073, 1075, 1082, 1093 à 1095, 1097, 1098, 1123, 1126, 1129, 1130, 1138, 1141, 1143, 1144, 1149, 1153, 1154, 1156, 1158, 1163, 1164, 1166, 1176, 1190, 1194, 1201, 1208, 1214, 1216, 1217, 1230		
	Section B : 105, 133, 153, 155, 221, 284, 431, 503, 528, 531, 534, 643 Section C : 119, 141, 142, 187, 188, 250, 462, 536, 565, 608, 756, 824, 912, 945, 1013, 1108, 1122, 1134, 1168, 1182, 1538 Section E : 92, 425, 430, 431, 633, 715, 775, 834, 1201, 1229 Section O : 163, 279 Section P : 239, 247, 248, 620 Section R : 129, 138, 139 Section T : 404, 518, 1082	2 ha 05 a 82 ca	Propriétaire du BND
GUILLESTRE	Section AK : 106	0 ha 22 a 35 ca	HUMBERT François M
MOLINES EN QUEYRAS	Section A : 540, 554, 1706, 1920, Section A : 328, 333, 716, 739, 740, 817, 1062, 1756 Section K : 64, 68, 76, 119 Section L : 12, 53, 97, 114, 142, 175, 194, 196, 218, 404, 440, 455, 458, 517, 521, 523, 549, 626	0 ha 34 a 14 ca 1 ha 99 a 25 ca	DIRINGER M Thérèse HUMBERT François L
	Section A : 1688	0 ha 00 a 61 ca	HUMBERT Joseph
<b>TOTAL</b>		65 ha 01 a 94 ca	

**Votre dossier est enregistré complet le 28 février 2025 sous le numéro 05 2025 0003.**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

La DDT des Hautes-Alpes est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de Château Ville Vieille, Guillestre et Molines en Queyras où sont situées les terres ainsi que sur le site internet de la Préfecture des Hautes Alpes.

En l'absence de réponse de l'administration le 28 juin 2025, votre demande sera tacitement acceptée (4 mois + 1 jour //ARDC) conformément à l'article R 331-6 du CRPM, et celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2025-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2025>

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 28 juin 2025.

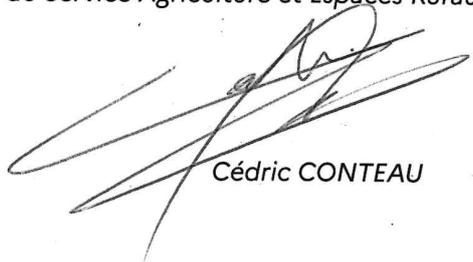
Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision de l'administration, une attestation de décision implicite d'acceptation peut vous être délivrée sur demande.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Pour le Préfet et par Délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires,  
Pour le DDT et par subdélégation  
Le Chef du Service Agriculture et Espaces Ruraux



Cédric CONTEAU

L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :

-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.

-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA 13235 MARSEILLE Cedex 2 ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-03-27-00007

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
PAPPALARDO Cyril 84530 VILLELAURE



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Economie Agricole  
Autorisations d'exploiter

**Direction  
Départementale  
des Territoires de Vaucluse**

Avignon, le **27 FEV. 2025**

Le directeur départemental des territoires  
de Vaucluse

à

Monsieur PAPPALARDO Cyril  
1, rue des Félibriges  
84120 MIRABEAU

Affaire suivie par : Jean-Christophe CARA  
Tél : 04 88 17 85 08  
Courriel : jean-christophe.cara@vaucluse.gouv.fr

**Objet** : Demande d'autorisation d'exploiter

**ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM). Cette autorisation est indépendante de la production agricole envisagée et ne vaut pas accord pour celle-ci.

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la (les) commune(s) de :

Superficie	Commune	Références cadastrales	Propriétaires des parcelles
0,8256 ha	VILLELAURE	OD203- OD204- OD205	Christophe BILLARDELLA

**Superficie totale : 0,8256 ha**

Votre dossier est enregistré complet le 26 février 2025 sous le n° **84-2025-08** et présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de cette date, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE à partir du 27 juin 2025** conformément à l'article R 331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

La DDT de Vaucluse est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situées les parcelles ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

En cas d'autorisation tacite, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

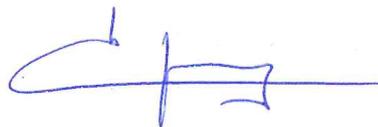
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications>

Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai **peut être prolongé à six mois** en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date d'autorisation tacite citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental  
des territoires de Vaucluse  
et par délégation  
Le chef du Service Économie Agricole



Régis LOISEAU

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-02-28-00019

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de SAS  
PRM VITICULTURE 83119 BRUE AURIAC

Toulon, le 28 février 2025

**Stéphanie MAILLARD**  
Service Agriculture et Forêt  
Bureau du Développement Rural

04 94 46 82 99  
stephanie.maillard@var.gouv.fr

**SAS PRM VITICULTURE**  
2 bis avenue de SAINT-MAXIMIN  
83119 BRUE -AURIAC

**Objet : Accusé de réception de dossier complet – Demande d'autorisation d'exploiter**

**Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 1A 195 461 8697 0**

Monsieur,

J'accuse réception le 12 février 2025 de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter, réputé complet le 28 février 2025, sur la commune de BRUE-AURIAC, pour une superficie de 02ha 27a 90ca.

(5) Superficie demandée (ha)	Localisation		(8) Propriétaire(s) ou mandataire(s)
	(6) Commune(s)	(7) N° des parcelles demandées	
<b>2,279</b>	<b>BRUE-AURIAC</b>	<b>H92 - H89 C104 - C105</b>	<b>BALESTRIERE BALLETTI Jean-François BALESTRIERE BALLETTI Maïté BALESTRIERE BALLETTI Fabien</b>

Le numéro d'enregistrement de votre dossier est le suivant : 83 2025 033.

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant l'accord de l'administration, y compris en cas d'accord tacite dont la procédure est évoquée ci-dessous.

En l'absence de réponse de l'administration le 28 juin 2025, votre demande sera tacitement acceptée, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications/RAA-2025-le-Recueil-des-Actes-Administratifs-2025>

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd

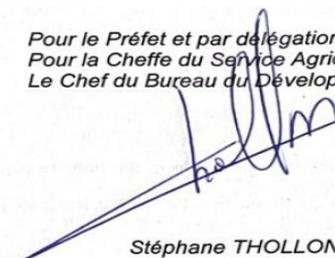
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date du 28 juin 2025.

Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

À l'issue de ce délai, et sans notification d'une décision explicite de l'administration, une attestation de décision tacite d'acceptation peut vous être délivrée sur votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation  
Pour la Cheffe du Service Agriculture et Forêt  
Le Chef du Bureau du Développement Rural



Stéphane THOLLON

*L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication au RAA :*  
*-soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. Dans ce cas, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois pour introduire un recours contentieux à compter de la naissance de la décision expresse ou tacite.*  
*-soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon. La saisie du tribunal peut se faire par l'application Télérecours citoyens accessible à partir de [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Adresse postale :** Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON Cd

Direction régionale de l'Alimentation, de  
l'Agriculture et de la Forêt PACA

R93-2025-03-11-00003

Décision tacite d'autorisation d'exploiter de  
SCEA CHATEAU DE VAUBONNE 84410 FLASSAN



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Economie Agricole  
Autorisations d'exploiter

**Direction  
Départementale  
des Territoires de Vaucluse**

Avignon, le **11 MARS 2025**

Le directeur départemental des territoires  
de Vaucluse

à

SCEA CHATEAU DE VAUBONNE  
Madame Delphine MINOT  
354, chemin du Château  
84410 FLASSAN

Affaire suivie par : Jean-Christophe CARA  
Tél : 04 88 17 85 08  
Courriel : jean-christophe.cara@vaucluse.gouv.fr

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter

**ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET**

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime (CRPM). Cette autorisation est indépendante de la production agricole envisagée et ne vaut pas accord pour celle-ci.

Vous envisagez de mettre en valeur des terres sur la (les) commune(s) de :

Superficie	Commune	Références cadastrales	Propriétaires des parcelles
15,2998 ha	FLASSAN	AI30- AI31- AI32- AI37- AI40- AI41- AI42- AI52- AI53- AI55- AI59- AI60- AI61- AI63- AI64- AI65- AI66- AI67- AI68- AI132- AK180- AK181- AK182	SCEA CHÂTEAU DE VAUBONNE

**Superficie totale : 15,2998 ha**

Votre dossier est enregistré complet le 27 février 2025 sous le n° **84-2025-12** et présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction. Des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés le cas échéant.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, à compter de cette date, vous bénéficierez alors d'une **AUTORISATION TACITE** à partir du **28 juin 2025** conformément à l'article R 331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

La DDT de Vaucluse est chargée de procéder à la publicité de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situées les parcelles ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

En cas d'autorisation tacite, celle-ci sera publiée au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la Préfecture de Région PACA, consultable à l'adresse suivante :

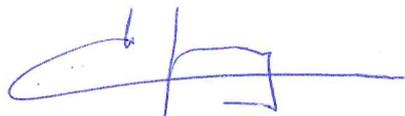
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Documents-publications>

Cependant, en cas de demande concurrente, ce délai **peut être prolongé à six mois** en vertu du même article. Dans ce cas, vous en serez avisée avant la date d'autorisation tacite citée ci-dessus.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de mettre en valeur les parcelles objet de la demande avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental  
des territoires de Vaucluse  
et par délégation  
Le chef du Service Économie Agricole



Régis LOISEAU

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement

R93-2025-07-01-00002

Arrêté du 01/07/2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence- Alpes-Côte d'Azur, en tant que responsable de budgets opérationnels de programme, responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État et ordonnateur secondaire délégué



---

**Arrêté du 01/07/2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant que responsable de budgets opérationnels de programme, responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État et ordonnateur secondaire délégué**

---

**Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 39 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 3 janvier 2025 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'écologie et du développement durable ;
- Vu l'arrêté du 9 septembre 2009 portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 modifié relatif à l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2022 portant nomination de M. Sébastien FOREST en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2025 portant délégation de signature à M. Sébastien FOREST, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la convention de délégation de gestion passée entre le ministère de l'intérieur et des outre mer, et la DREAL PACA en date du 27 décembre 2022 ;

Vu la convention conclue entre le ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, la DREAL Paca, et l'ASNR relative aux moyens de fonctionnement des divisions territoriales et de la direction des équipements sous pression de l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 6 février 2025 ;

Considérant la nécessité de continuité du service.

Sur proposition de la secrétaire générale :

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à :

Mme Zoé MAHE, directrice régionale adjointe,  
M. Eric MEVELEC, directeur régional adjoint,  
Mme Frédérique CHAZE, directrice régionale adjointe.

relative à l'exercice de la compétence :

- de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes,
- d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes de l'unité opérationnelle.

En cas d'empêchement de l'équipe de direction lié à un événement imprévisible, et après validation de l'acte par le directeur ou l'un de ses adjoints par courriel, délégation de signature est donnée à Mme Virginie GOGIOSO, secrétaire générale, et à M. Romain RUSCH, chef du Service d'Appui au Pilotage Régional.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zoé MAHE, de M. Eric MEVELEC, et Mme Frédérique CHAZE, subdélégation de signature est donnée à Mme Virginie GOGIOSO, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Mme Isabelle CADART, secrétaire générale adjointe, et Mme Geneviève REA, cheffe de l'unité financière, immobilier et logistique sont autorisées à signer les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, dans les mêmes conditions.

### **ARTICLE 3 : En qualité de responsable des budgets opérationnels de programme**

Subdélégation de signature est en outre donnée pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programme régionaux à :

- M. Romain RUSCH, chef du service d'appui au pilotage régional,

et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain RUSCH à,

- Mme Audrey VARTANIAN, cheffe adjointe du service d'appui au pilotage régional,

- Mme Marie COURTOIS, responsable de l'unité budgétaire, comptable et commande publique du service d'appui au pilotage régional.

### **ARTICLE 3 BIS : Répartition des crédits entre les unités opérationnelles**

Ont subdélégation de signature afin de répartir entre les unités opérationnelles (UO) les crédits des programmes concernés :

<b>BOP</b>	<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Fonction</b>
113	SBEP		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service
			VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service
135	SEL		FRANC Pierre	Chef de service
			ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service
181	SPR		MONTEILLER Pierre	Chef de service
			STROH Nicolas	Chef de service adjoint
		URNM	PICOT Delphine	Cheffe de l'unité
			JESSON Anne Laure	Chargée de mission
	UBAAQ	LEOTARD Rémy	Chef d'unité	
203	STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
			TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
		UPPR	DERNIS Marc	Chef d'unité
			LEGROS Olivier	Chef de pôle
			RIGHI Virginie	Responsable d'opérations comptables

### **ARTICLE 4 : En tant qu'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes de l'unité opérationnelle**

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions :

**1/ les propositions d'engagements hors Chorus formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent dans la limite du seuil défini**

<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>	<b>Seuils</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale	90 000 €
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe	
	UFIL	REA Geneviève	Cheffe d'unité	50 000 €
		SPANO Sophie	Responsable du centre financier	20 000 €
		PELASSA Nelly	Chargée de mission budgétaire	
		MOUGHRABI Dalila	Chargée de mission budgétaire	
		MOHCINI Hanane	Chargée de mission budgétaire	
MARINO Ludovic	Assistant budgétaire			
SEL		FRANC Pierre	Chef de service	90 000 €
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service	
		CLERMONT Magali	Chargée de mission	
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service	5 538 000€ *seuil applicable aujourd'hui aux marchés de procédures formalisées par l'Etat pour les marchés de travaux et contrats de concession
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint	
	UPPR	DERNIS Marc	Chef d'unité	
		LEGROS Olivier	Chef de pôle	
		RIGHI Virginie	Responsable d'opérations comptables	
SBEP		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service	90 000 €
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service	
SPR		MONTEILLER Pierre	Chef de service	90 000 €
		STROH Nicolas	Chef de service adjoint	
	UBAAQ	LEOTARD Rémy	Chef d'unité	50 000 €

SCADE		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service	90 000 €
	USTE	VAUTRIN Brigitte	Adjointe au chef de service, Cheffe d'unité	
Bureau des pensions		HILALI Nabil	Chef de bureau	Suivant budget notifié
		CHAFFOIS Mélanie	Adjointe au chef de bureau	
		BAILLY Flora, à/c du 01/09/25	Adjointe au chef de bureau	
MIGT		GUILLARD Philippe	Coordonnateur	90 000 €
		BAZIN Marie-Hélène	Assistante	4 000 €

**2/ les propositions d'émission de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent**

<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	UFIL	REA Geneviève	Cheffe d'unité
SEL		FRANC Pierre	Chef de service
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service
		CLERMONT Magali	Chargée de mission
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
	UPPR	DERNIS Marc	Cheffe d'unité
		LEGROS Olivier	Chef de pôle
		RIGHI Virginie	Responsable d'opérations comptables
SBEP		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service
SPR		MONTEILLER Pierre	Chef de service
		STROH Nicolas	Chef de service adjoint
	UBAAQ	LEOTARD Rémy	Chef d'unité
SCADE		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service
	USTE	VAUTRIN Brigitte	Adjointe au chef de service, Cheffe d'unité
	UGS	FRAYSSE Sylvie	Cheffe d'unité
MSD		BELIN Pascal, à/c du 01/04/2025	Chef de mission
		CARMIGNANI Fabienne	Adjointe au chef de mission
UD 04-05		CHIROUZE Vincent	Chef d'unité
		BRUNAUX Antoine	Adjoint au chef d'unité

UD 06-83		ASTIER Olivier	Chef d'unité
		CHEKROUN Esther, à/c du 01/06/2025	Adjointe au chef d'unité
		CHEVILLON Amandine	Adjointe au chef d'unité
UD 13		COUTURIER Patrick	Chef d'unité
		PELOUX Jean-Philippe	Adjoint au chef d'unité
		BERTAGNA Pierre-Loïc, jusqu'au 30/04/2025	Adjoint au chef d'unité
		RIO-BARCONNIERE Anouck	Adjointe au chef d'unité
UD 84		PREVOST Sébastien	Chef d'unité
		SUJOL Olivier	Adjoint au chef d'unité
Bureau des pensions		HILALI Nabil	Chef de bureau
		CHAFFOIS Mélanie	Adjointe au chef de bureau
		BAILLY Flora, à/c du 01/09/25	Adjointe au chef de bureau
MIGT		GUILLARD Philippe	Coordonnateur
		BAZIN Marie-Hélène	Assistante
<b>3/ les actes et pièces relatifs à des conventions et protocoles transactionnels d'un montant inférieur à 500.000 €</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
	UPPR	DERNIS Marc	Cheffe d'unité
		LEGROS Olivier	Chef de pôle
		RIGHI Virginie	Responsable d'opérations comptables
<b>4/ les pièces nécessaires au paiement des factures</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	UFIL	REA Geneviève	Cheffe d'unité
SEL		FRANC Pierre	Chef de service
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service
		CLERMONT Magali	Chargée de mission
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
	UPPR	DERNIS Marc	Chef d'unité
		LEGROS Olivier	Ched de pôle
		RIGHI Virginie	Responsable d'opérations

			comptables
SBEP		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service
SPR		MONTEILLER Pierre	Chef de service
		STROH Nicolas	Chef de service adjoint
	UBAAQ	LEOTARD Rémy	Chef d'unité
SCADE		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service
	USTE	VAUTRIN Brigitte	Adjointe au chef de service, Cheffe d'unité
MSD		BELIN Pascal, à/c du 01/04/2025	Chef de mission
		CARMIGNANI Fabienne	Adjointe au chef de mission
UD 04-05		CHIROUZE Vincent	Chef d'unité
		BRUNAUX Antoine	Adjoint au chef d'unité
UD 06-83		ASTIER Olivier	Chef d'unité
		CHEKROUN Esther	Adjointe au chef d'unité
		CHEVILLON Amandine	Adjointe au chef d'unité
UD 13		COUTURIER Patrick	Chef d'unité
		PELOUX Jean-Philippe	Adjoint au chef d'unité
		BERTAGNA Pierre-Loïc, jusqu'au 30/04/2025	Adjoint au chef d'unité
		RIO-BARCONNIERE Anouck	Adjointe au chef d'unité
UD 84		PREVOST Sébastien	Chef d'unité
		SUJOL Olivier	Adjoint au chef d'unité
Bureau des pensions		HILALI Nabil	Chef de bureau
		CHAFFOIS Mélanie	Adjointe au chef de bureau
		BAILLY Flora, à/c du 01/09/25	Adjointe au chef de bureau
MIGT		GUILLARD Philippe	Coordonnateur
		BAZIN Marie-Hélène	Assistante

En application de l'article 4 du présent arrêté, sont autorisés dans le cadre de Chorus Formulaire, à valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater et certifier le service fait, les agents inscrits dans le tableau ci-dessous :

<b>BOP</b>	<b>Service</b>	<b>Personne habilitée en tant que valideur</b>
113	SBEP	Grégoire DE SAINT ROMAIN

		Catherine VILLARUBIAS
		Pascal BLANQUET
		Anne BRETON
		Coraline ZAKARIAN
		Nathalie QUELIN
		Sophie CAPLANNE
135	SCADE	Jean Roch LANGLADE
		Brigitte VAUTRIN
	SEL	Pierre FRANC
Anne ALOTTE		
Magali CLERMONT		
174	SEL	Pierre FRANC
		Anne ALOTTE
		Magali CLERMONT
	STIM	Nadia FABRE
		Frédéric TIRAN
STIM-URCTV	Julien MENOTTI	
STIM-UPPR	Marc DERNIS	
	Virginie RIGHI	
	Olivier LEGROS	
203	STIM	Nadia FABRE
		Frédéric TIRAN
		Marc DERNIS
		Olivier LEGROS
		Virginie RIGHI
		Julien MENOTTI
181	SPR	Pierre MONTEILLER
		Nicolas STROH
		Rémy LEOTARD
		Séverine LOPEZ
	STIM	Nadia FABRE
		Frédéric TIRAN
		Marc DERNIS
		Barbara CORREARD
		Olivier LEGROS
		Virginie RIGHI
235	ASNR	Isabelle BARBIER
		Pierre JUAN
		Mathieu RASSON
354 Fonctionnement	SG	Virginie GOGIOSO
		Isabelle CADART

courant		Geneviève REA	
		Sophie SPANO	
		Hanane MOHCINI	
		Dalila MOUGHRABI	
		Ludovic MARINO	
		Nelly PELASSA	
	Bureau des pensions	Nabil HILALI	
		Mélanie CHAFFOIS	
		BAILLY Flora, à/c du 01/09/25	
	MIGT	Philippe GUILLARD	
		Marie-Hélène BAZIN	
Véronique BENAZERA			
217 Action 6	SCADE	Jean Roch LANGLADE	
		Brigitte VAUTRIN	
		Caroline VIARD	
159	SCADE	Jean Roch LANGLADE	
		Brigitte VAUTRIN	
		Sylvie FRAYSSE	
		Caroline VIARD	
	SEL	Pierre FRANC (CERC)	
		Anne ALOTTE (CERC)	
	STIM	Nadia FABRE (ORT)	
		Frédéric TIRAN (ORT)	
		Marc DERNIS (ORT)	
		Olivier LEGROS (ORT)	
		Virginie RIGHI (ORT)	
	354 Fonctionnement immobilier	SG	Virginie GOGIOSO
			Isabelle CADART
Geneviève REA			
Sophie SPANO			
Dalila MOUGHRABI			
Hanane MOHCINI			
Nelly PELASSA			
Ludovic MARINO			
723	SG	Virginie GOGIOSO	
		Isabelle CADART	
		Geneviève REA	
		Sophie SPANO	
		Dalila MOUGHRABI	
		Hanane MOHCINI	

		Ludovic MARINO
		Nelly PELASSA
216	SG	Virginie GOGIOSO
		Isabelle CADART
		Geneviève REA
		Sophie SPANO
		Dalila MOUGHRABI
		Ludovic MARINO
		Hanane MOHCINI
		Nelly PELASSA
217	SG	Virginie GOGIOSO
		Isabelle CADART
		Geneviève REA
		Sophie SPANO
		Dalila MOUGHRABI
		Ludovic MARINO
		Hanane MOHCINI
		Nelly PELASSA
362	SG	Virginie GOGIOSO
		Isabelle CADART
		Geneviève REA
		Sophie SPANO
		Dalila MOUGHRABI
		Ludovic MARINO
		Hanane MOHCINI
		Nelly PELASSA
	SBEP	Grégoire DE SAINT ROMAIN
		Catherine VILLARUBIAS
		Pascal BLANQUET
	SEL	Pierre FRANC
		Anne ALOTTE
		Magali CLERMONT
	SCADE	Jean Roch LANGLADE
		Brigitte VAUTRIN
	363	SG
Isabelle CADART		
Geneviève REA		
Sophie SPANO		
Dalila MOUGHRABI		
Ludovic MARINO		

		Hanane MOHCINI	
		Nelly PELASSA	
364	SG	Virginie GOGIOSO	
		Isabelle CADART	
		Geneviève REA	
		Sophie SPANO	
		Dalila MOUGHRABI	
		Ludovic MARINO	
		Hanane MOHCINI	
		Nelly PELASSA	
		SEL	Pierre FRANC
			Anne ALOTTE
380	SG	Virginie GOGIOSO	
		Isabelle CADART	
		Geneviève REA	
		Sophie SPANO	
		Dalila MOUGHRABI	
		Ludovic MARINO	
		Hanane MOHCINI	
		Nelly PELASSA	
	STIM	Nadia FABRE	
		Frédéric TIRAN	
		Marc DERNIS	
		Olivier LEGROS	
		Virginie RIGHI	
	SEL	Pierre FRANC	
		Anne ALOTTE	
	SCADE	Jean Roch LANGLADE	
		Brigitte VAUTRIN	
	349	SG	Virginie GOGIOSO
Isabelle CADART			
Geneviève REA			
Sophie SPANO			
Dalila MOUGHRABI			
Ludovic MARINO			
Hanane MOHCINI			
Nelly PELASSA			

#### **ARTICLE 5 : Cartes d'achats**

La liste des agents autorisés à utiliser, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur seront allouées, les cartes achats de la DREAL PACA en annexe 1.

#### **ARTICLE 6 : CHORUS DT**

La liste des agents autorisés à valider des ordres de mission, des états de frais et des factures, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur seront allouées, relatifs aux déplacements temporaires de la DREAL PACA est définie en annexe 1.

#### **ARTICLE 7 :**

Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

#### **ARTICLE 8 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la secrétaire générale de la DREAL PACA sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,

*SIGNE*

Sébastien FOREST

**ANNEXE 1 : ORGANISATION DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Cartes achats** : Les agents ci-dessous sont habilités à utiliser les cartes achats de la DREAL PACA, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur sont allouées.

<b>Responsables de Programme Carte Achat</b>	
Principal	REA Geneviève
Secondaire	MARINO Ludovic

**Porteurs de cartes achats**

<b>Service</b>	<b>Centre de délégation</b>	<b>Nom et porteur du porteur</b>	<b>BOP</b>	<b>Domaine</b>
ASNR	DREAL PACA 235 ASNR	RASSON Mathieu	235	Fournitures de bureau UGAP Multi
Bureau des pensions	DREAL PACA 354 PENSIONS	HILALI Nabil	354	Fournitures de bureau UGAP Multi
MIGT	DREAL PACA 354	BAZIN Marie-Hélène	354	Fournitures de bureau UGAP Multi
MSD	DREAL PACA 354	BELIN Pascal	354	Fournitures de bureau UGAP
SBEP	DREAL PACA 113	DE SAINT ROMAIN Grégoire	113	Multi
	DREAL PACA 354	VILLARUBIAS Catherine	354	Fournitures de bureau UGAP
CRGP	DREAL PACA 354	FRANÇOIS Sophie	354	Fournitures de bureau UGAP
SCADE	DREAL PACA 354	VAUTRIN Brigitte	354	Fournitures de bureau UGAP
SEL	DREAL PACA 354	FRANC Pierre	354	Fournitures de bureau UGAP
SAPR	DREAL PACA 354	RUSCH Romain	354	Fournitures de bureau UGAP
DIR	DREAL PACA 354	MEVELEC Eric	354	Fournitures de bureau UGAP
SG	DREAL PACA 354	GOGIOSO Virginie	354	Multi

	DREAL PACA 354	LISIECKI Karine	354	Fournitures EPI - UGAP
		BONARDIN Cédrix		Fournitures de bureau UGAP
SPR	DREAL PACA 181	LEOTARD Rémy	181	Multi
		CHOPINEAUX Daniel		
	DREAL PACA 354	LOPEZ Séverine	354	Fournitures de bureau UGAP
		LEOTARD Rémy		
STIM	DREAL PACA 203	TERTIAN Loïs	203	Multi
	DREAL PACA 354	DERNIS Marc	354	Fournitures de bureau UGAP
UD 04- 05	DREAL PACA 354	CHIROUZE Vincent	354	Fournitures de bureau UGAP
UD 06- 83		CHEVILLON Amandine		
		ASTIER Olivier		
UD 13		PELOUX Jean-Philippe		
		RIO-BARCONNIERE Anouck		
UD 84		PREVOST Sébastien		

### Logiciel Chorus Formulaire

Sont autorisés, dans le cadre de Chorus formulaire et/ou formulaire papier, à valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater et certifier le service fait, les agents définis dans le tableau ci-dessous.

La réglementation impose une distinction entre saisisseur et valideur dans Chorus Formulaire. De ce fait, la saisie et la validation d'un acte nécessite impérativement deux intervenants différents.

En complément, sur demande formalisée d'un chef de service, les agents du SG/UFIL Geneviève REA, Nelly PELASSA, Dalila MOUGHRABI, Sophie SPANO, Hanane MOHCINI, et Ludovic MARINO, sont habilités à effectuer les saisies sur Chorus formulaire et/ou formulaire papier pour les actions des BOP dont le chef de service est ordonnateur secondaire délégué.

BOP	Service	Nom et prénom	Validation
113	SBEP	DE SAINT ROMAIN Grégoire	oui
		VILLARUBIAS Catherine	oui
		BRETON Anne	oui
		BLANQUET Pascal	oui
		ZAKARIAN Coralie	oui
		QUELIN Nathalie	oui

		CAPLANNE Sophie	oui
		JEBALI Nadia	non
		ROUGEON Isabelle	non
135	SCADE	LANGLADE Jean-Roch	oui
		VAUTRIN Brigitte	oui
	SEL	FRANC Pierre	oui
		ALOTTE Anne	oui
		BELBACHIR Ammaria	non
		CLERMONT Magali	oui
	174	SEL	FRANC Pierre
ALOTTE Anne			oui
BELBACHIR Ammaria			non
CLERMONT Magali			oui
STIM		FABRE Nadia	oui
		TIRAN Frédéric	oui
		DERNIS Marc	oui
		RIGHI Virginie	oui
		LEGROS Olivier	oui
		GILLES Muriel	non
		ALRIC Jean-François	non
		LACAILLE Philippe	non
		MENOTTI Julien	oui
		203	STIM
TIRAN Frédéric	oui		
DERNIS Marc	oui		
RIGHI Virginie	oui		
LEGROS Olivier	oui		
GILLES Muriel	non		
ALRIC Jean-François	non		
LACAILLE Philippe	non		
181	SPR		
		STROH Nicolas	oui
		LOPEZ Séverine	oui
		LEOTARD Rémy	oui
		CLAIRY Cynthia	non
		CEA Coline	non
		BULMANSKI Laura	non
		STIM	FABRE Nadia
	TIRAN Frédéric		oui
	DERNIS Marc		oui
	RIGHI Virginie		oui
	LEGROS Olivier		oui

		GILLES Muriel	non
		ALRIC Jean-François	non
		LACAILLE Philippe	non
235	ASNR	BARBIER Isabelle	oui
		RASSON Mathieu	oui
		JUAN Pierre	oui
354 Fonctionnement courant	SG	GOGIOSO Virginie	oui
		CADART Isabelle	oui
		REA Geneviève	oui
		SPANO Sophie	oui
		PELASSA Nelly	oui
		MOUGHRABI Dalila	oui
		MOHCINI Hanane	oui
		MARINO Ludovic	oui
	Bureau des pensions	HILALI Nabil	oui
		CHAFFOIS Mélanie	oui
		BAILLY Flora, à/c du 01/09/25	oui
VERSTRAETE Suzanne		non	
MIGT Marseille	BAZIN Marie-Hélène	oui	
	BENAZERA Véronique	oui	
354 Fonctionnement immobilier	SG	GOGIOSO Virginie	oui
		CADART Isabelle	oui
		REA Geneviève	oui
		SPANO Sophie	oui
		PELASSA Nelly	oui
		MOUGHRABI Dalila	oui
		MOHCINI Hanane	oui
		MARINO Ludovic	oui
217 Action 6	SCADE	LANGLADE Jean-Roch	oui
		VAUTRIN Brigitte	oui
		VIARD Caroline	oui
159	SCADE	LANGLADE Jean-Roch	oui
		VAUTRIN Brigitte	oui
		VIARD Caroline	oui
		FRAYSSE Sylvie	oui
	SEL	FRANC Pierre	oui
		ALOTTE Anne	oui
		BELBACHIR Ammaria	non
		CLERMONT Magali	oui
	STIM	FABRE Nadia	oui
		TIRAN Frédéric	oui

		DERNIS Marc	oui
		RIGHI Virginie	oui
		LEGROS Olivier	oui
		GILLES Muriel	non
		ALRIC Jean-François	non
		LACAILLE Philippe	non
723	SG	GOGIOSO Virginie	oui
		CADART Isabelle	oui
		REA Geneviève	oui
		SPANO Sophie	oui
		PELASSA Nelly	oui
		MOUGHRABI Dalila	oui
		MOHCINI Hanane	oui
		MARINO Ludovic	oui
217	SG	GOGIOSO Virginie	oui
		CADART Isabelle	oui
		REA Geneviève	oui
		SPANO Sophie	oui
		PELASSA Nelly	oui
		MOUGHRABI Dalila	oui
		MOHCINI Hanane	oui
		MARINO Ludovic	oui
216	SG	GOGIOSO Virginie	oui
		CADART Isabelle	oui
		REA Geneviève	oui
		SPANO Sophie	oui
		PELASSA Nelly	oui
		MOUGHRABI Dalila	oui
		MOHCINI Hanane	oui
		MARINO Ludovic	oui
362	SG	GOGIOSO Virginie	oui
		CADART Isabelle	oui
		REA Geneviève	oui
		SPANO Sophie	oui
		PELASSA Nelly	oui
		MOUGHRABI Dalila	oui
		MOHCINI Hanane	oui
		MARINO Ludovic	oui
	SBEP	DE SAINT ROMAIN Grégoire	oui
		VILLARUBIAS Catherine	oui
		BLANQUET Pascal	oui

		JEBALI Nadia	non	
		ROUGEON Isabelle	non	
	SEL	FRANC Pierre	oui	
		ALOTTE Anne	oui	
		BELBACHIR Ammaria	non	
		CLERMONT Magali	oui	
363	SG	GOGIOSO Virginie	oui	
		CADART Isabelle	oui	
		REA Geneviève	oui	
		SPANO Sophie	oui	
		PELASSA Nelly	oui	
		MOUGHRABI Dalila	oui	
		MOHCINI Hanane	oui	
		MARINO Ludovic	oui	
364	SG	GOGIOSO Virginie	oui	
		CADART Isabelle	oui	
		REA Geneviève	oui	
		SPANO Sophie	oui	
		PELASSA Nelly	oui	
		MOUGHRABI Dalila	oui	
		MOHCINI Hanane	oui	
		MARINO Ludovic	oui	
	SEL	FRANC Pierre	oui	
		ALOTTE Anne	oui	
		BELBACHIR Ammaria	non	
		CLERMONT Magali	oui	
380	SG	GOGIOSO Virginie	oui	
		CADART Isabelle	oui	
		REA Geneviève	oui	
		SPANO Sophie	oui	
		PELASSA Nelly	oui	
		MOUGHRABI Dalila	oui	
		MOHCINI Hanane	oui	
		MARINO Ludovic	oui	
	SEL	FRANC Pierre	oui	
		ALOTTE Anne	oui	
		BELBACHIR Ammaria	non	
		CLERMONT Magali	oui	
	SCADE	LANGLADE Jean-Roch	oui	
		VAUTRIN Brigitte	oui	
	STIM	FABRE Nadia	oui	
		TIRAN Frédéric	oui	

		DERNIS Marc	oui
		RIGHI Virginie	oui
		LEGROS Olivier	oui
		GILLES Muriel	non
		ALRIC Jean-François	non
		LACAILLE Philippe	non
349	SG	GOGIOSO Virginie	oui
		CADART Isabelle	oui
		REA Geneviève	oui
		SPANO Sophie	oui
		PELASSA Nelly	oui
		MOUGHRABI Dalila	oui
		MOHCINI Hanane	oui
		MARINO Ludovic	oui

<b>Logiciel Chorus DT</b>			
La liste des agents habilités à valider sur cette application les ordres de mission, conformément à l'arrêté de subdélégation de signature « Administration Générale » est définie dans le tableau ci-dessous :			
<b>A/ Les CFA</b>			
<b>Habilitation</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom et prénom</b>	
CFA	DREAL PACA	REA Geneviève SPANO Sophie MOHCINI Hanane	
<b>B/ Les gestionnaires de factures</b>			
<b>Habilitation</b>	<b>Structure</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Validation</b>
<b>Avec validation</b>			
Carte logée TrainLine Carte logée CWT	DREAL PACA	REA Geneviève	oui
		SPANO Sophie	oui
		MOHCINI Hanane	oui
Carte logée TrainLine	ASNR	BARBIER Isabelle	oui
<b>Sans validation</b>			
	ASNR	BARBIER Isabelle	non
	DREAL PACA	DERNIS Marc	non
		RIGHI Virginie	non
		GILLES Muriel	non

<b>C/ Valideurs hiérarchiques</b>
-----------------------------------

<b>Valideurs hiérarchiques n°1</b>	
<b>Structure</b>	<b>Nom et Prénom</b>
ASNR	FERIES Jean JUAN Pierre RASSON Mathieu
Bureau des Pensions	HILALI Nabil CHAFFOIS Mélanie BAILLY Flora, à/c du 01/09/25 DEMANGE Vincent
Direction	MAHE Zoé MEVELEC Eric CHAZE Frédérique BERTOLINI Nadine
SAPR	RUSCH Romain VARTANIAN Audrey
MIGT	GUILLARD Philippe BAZIN Marie-Hélène BENAZERA Véronique
CRGP	FRANÇOIS Sophie CLERC Catherine DESBOIS Frédéric
SBEP	DE SAINT ROMAIN Grégoire VILLARUBIAS Catherine BLANQUET Pascal ZAKARIAN Coraline BRETON Anne QUELIN Nathalie CAPLANNE Sophie
SCADE	LANGLADE Jean Roch VAUTRIN Brigitte FRAYSSE Sylvie LAMBERT Véronique VIARD Caroline
SEL	FRANC Pierre ALOTTE Anne-Françoise LE GARREC Sophie AYACHE Lucile BERTAGNA Pierre-Loïc
SPR	MONTEILLER Pierre STROH Nicolas LION Alexandre PLANCHON Serge PICOT Delphine FOMBONNE Hubert SAMOUR Geoffroy LEOTARD Rémy CROS Carole SARACCO Isabelle LOPEZ Séverine SERGENT Yann MASSON Arthur

MSD	BELIN Pascal
SG	GOGIOSO Virginie CADART Isabelle
STIM hors URCTV	FABRE Nadia TIRAN Frédéric GICQUEL Mathieu FLORY Joséphine ARNOLD Frédéric MAKHLOUFI Mustapha DERNIS Marc TASSI Xavier
STIM URCTV	FABRE Nadia TIRAN Frédéric MENOTTI Julien DERNIS Marc
UD 04-05	MONTEILLER Pierre CHIROUZE Vincent BRUNAUX Antoine
UD 06-83	MONTEILLER Pierre ASTIER Olivier CHEKROUN Esther CHEVILLON Amandine
UD 13	MONTEILLER Pierre COUTURIER Patrick PELOUX Jean-Philippe RIO-BARCONNIERE Anouck
UD 84	MONTEILLER Pierre PREVOST Sébastien SUJOL Olivier
<b>Valideurs hiérarchiques n°2</b>	
<b>Structure</b>	<b>Nom et prénom</b>
DREAL PACA	GOGIOSO Virginie CADART Isabelle REA Geneviève

<b>D/ Transferts de fonds et ordre de mission</b>					
Service	Libellé de l'enveloppe de moyens	Code de l'enveloppe de moyen	Nom et prénom	(1)*	(2)*
*(1) valideur *(2) gestionnaire					
DREAL Paca	ENV_GLOBALE__DREAL PACA	ENV_G_3413	REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
Direction	DREAL PACA_Direction_BOP354	3413- 01000_DIRECTION	REA Geneviève	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			DA COSTA Chantal		x
			DUVIVIER Sylvie		x
			GUIOLET Freddy		x

SAPR	DREAL PACA_SAPR_BOP354	3413-02000_SAPR	REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
			FONTAINE Camille		x
CRGP	DREAL PACA – CRGP	3413-1900_CRGP354	LAHLAH Sabrina		x
			OUJAOUD Sabrina		x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
MSD	DREAL PACA_MSD_BOP354	3413-03000_MSD	REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
SBEP	DREAL PACA_SBEP_BOP113	3413-05000_SBEP113	GUIOLET Freddy		x
			BEYNEYTOUT BOURRET Gaëlle	x	x
			AUBERT Angélique	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
	DREAL PACA_SBEP_BOP354	3413-05000_SBEP 354	REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
			BEYNEYTOUT BOURRET Gaëlle		x
	DREAL_PACA_SBEP_paysagi ste_BOP135	3413-05000_SBEP 135	AUBERT Angélique		x
			REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
MOHCINI Hanane			x	x	
SCADE	DREAL PACA_SCADE_BOP135	3413-06000_SCADE 135	BEYNEYTOUT BOURRET Gaëlle	x	x
			REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
	DREAL_PACA_SCADE_BOP1 59	3413-06000_SCADE 159	POUPLIER Sandrine	x	x
			ADDARIO Mireille	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
	DREAL PACA_SCADE_BOP354	3413-06000_SCADE 354	REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
			POUPLIER Sandrine		x
SEL	DREAL PACA_SEL_BOP354	3413-07000_SEL 354	ADDARIO Mireille		x
			POUPLIER Sandrine		x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
	DREAL PACA_SEL_BOP354_Energie	3413-07200_SEL 354 HYDRO	ROBBE-LATKOWSKI Virginie		x
			REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
	DREAL PACA_SEL_BOP135_Logement	3413-07100_SEL 135 LOG	GIROUILLE Aline		x
			ROBBE-LATKOWSKI Virginie		x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
SG	DREAL PACA_SG_BOP354	3413-08000_SG	REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
SPR	DREAL PACA_SPR_181_COH DREAL	3413-09000_SPR 181 COH	REA Geneviève	x	x
			MORET Patricia	x	x
			CEA Coline	x	x
			BULMANSKI Laura	x	x

	PACA_SPR_181_PCAPSE	3413-09000_SPR 181 PCAPSE	CLAIRY Cynthia	x	x
	DREAL PACA_SPR_181_RNM	3413-09000_SPR 181 RNM	ZADJIAN Arnaud	x	x
	DREAL PACA_SPR_181_RT		REA Geneviève	x	x
	DREAL PACA_SPR_181_PCH	3413-09000_SPR 181 RT 3	SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
			LEOTARD Rémy	x	x
			LEBACQ Caroline		x
			DA SILVA Pascale	x	x
			TARRADE Nadia		x
			LE MEUR Béatrice		x
			LEROY Christine		x
	DREAL PACA_SPR_BOP354	3413-09000_SPR 354	TIBERIO Christine		x
			PAYA Lysiane		x
			REA Geneviève	x	x
SPANO Sophie			x	x	
MOHCINI Hanane			x	x	
MORET Patricia				x	
STIM hors URCTV	DREAL PACA_STIM hors URCT_BOP203	3413-10100_HORS URCT 203	CLAIRY Cynthia		x
			ZADJIAN Arnaud		x
			GILLES Muriel	x	x
			SERVOLE Julie		x
			ABDELLI Malha		x
	DREAL PACA_STIM hors URCT_BOP354	3413-10100_HORS URCT 354	DERNIS Marc	x	x
			RIGHI Virginie	x	x
			WADE Nathalie		x
			VERITA Dominique		x
			REA Geneviève	x	x
URCTV	DREAL PACA_URCT_BOP203	3413-10200_URCT 203	SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
			DERNIS Marc		x
			RIGHI Virginie		x
			ABDELLI Malha		x
			SERVOLE Julie		x
	DREAL PACA_URCT_BOP174	3413-10200_URCT 174	WADE Nathalie		x
			GILLES Muriel		x
			VERITA Dominique		x
			DERNIS Marc	x	x
			RIGHI Virginie	x	x
			GILLES Muriel	x	x
	DREAL PACA_URCT_BOP354	3413-10200_URCT 354	WADE Nathalie		x
			ABDELLI Malha		x
			SERVOLE Julie		x
			VERITA Dominique		x
			REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
			RIGHI Virginie		x
DREAL PACA_URCT_PCV_BOP354	3413-10300_URCT PCV 354	DERNIS Marc		x	
		SERVOLE Julie		x	
		WADE Nathalie		x	
		ABDELLI Malha		x	
			GILLES Muriel		x
			VERITA Dominique		x
			REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
			MOHCINI Hanane	x	x
			DERNIS Marc		x

			WADE Nathalie		x
			RIGHI Virginie		x
			ABDELLI Malha		x
			SERVOLE Julie		x
			VERITA Dominique		x
UD 04-05	DREAL PACA_UT Alpes du Sud_BOP181	3413-11000_UT04/05 181	MORET Patricia	x	x
UD 06-83			CEA Coline	x	x
UD 13	DREAL PACA_UD0683_BOP 181	3413-20000_UD0683 181	BULMANSKI Laura	x	x
			CLAIRY Cynthia	x	x
UD 84	DREAL PACA_UT Bouches-du-Rhône_BOP181	3413-13000_UT13 181	LEOTARD Rémy	x	x
			ZADJIAN Arnaud	x	x
	DREAL PACA_UT Vaucluse_BOP181	3413-15000_UT84 181	DA SILVA Pascale		x
			LEROY Christine (0405)		x
			DA SILVA Pascale (0405)		x
			TARRADE Nadia (0683)		x
			CROC Alexandre (0683)		x
			LE MEUR Béatrice (0683)		x
			LEBACQ Caroline (84)		x
			TIBERIO Christine (13)		x
	DREAL PACA_UT Alpes du Sud_BOP354	3413-11000_UT04/05 354	REA Geneviève	x	x
			SPANO Sophie	x	x
	DREAL PACA_UD0683_BOP 354	3413-20000_UD0683 354	MOHCINI Hanane	x	x
			MORET Patricia		x
	DREAL PACA_UT Bouches-du-Rhône_BOP354	3413-13000_UT13 354	CLAIRY Cynthia		x
			ZADJIAN Arnaud		x
	DREAL PACA_UT Vaucluse_BOP354	3413-15000_UT84 354	DA SILVA Pascale (0405)		x
			LEROY Christine (0405)		x
			CROC Alexandre (0683)		x
			LE MEUR Béatrice (8306)		x
			LEBACQ Caroline (84)		x
			TIBERIO Christine (13)		x
ASNR	DREAL PACA_ASNR Division Marseille_BOP235	3413-16000_ASNR235	BARBIER Isabelle	x	x
MIGT	DREAL PACA_MIGT_BOP 354	3413-17000_MIGT	GUILLARD Philippe	x	x
			BAZIN Marie-Hélène	x	x
			BENAZERA Véronique	x	x
Bureau des pensions	DREAL PACA_Bureau des Pensions DRAGUIGNAN_BOP 354	3413-18000_PENSIONS	VERSTRAETE Suzanne		x

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement

R93-2025-07-01-00003

Arrêté du 01/07/2025 portant subdélégation de  
signature en matière de marchés publics aux  
agents de la direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du  
logement Provence-Alpes-Côte d'Azur



---

**Arrêté du 01/07/2025 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur**

---

**Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 39 ;
- Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret du Président de la République du 3 janvier 2025 nommant Monsieur Georges-François LECLERC préfet de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- Vu l'arrêté ministériel du 19 octobre 2001 portant désignation des personnes responsables des marchés ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 modifié relatif à l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2022 portant nomination de M. Sébastien FOREST en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2025 portant délégation de signature à M. Sébastien FOREST, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre le ministère de l'intérieur et des outre mer, et la DREAL PACA en date du 27 décembre 2022 ;

Considérant la nécessité de continuité du service.

Sur proposition de la secrétaire générale :

## ARRETE

### **Article 1er:**

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à Mme Zoé MAHE, M. Eric MEVELEC, et Mme Frédérique CHAZE directrices et directeur adjoints, à l'effet de signer les actes et pièces des marchés et les accords-cadres, dans leur domaine de compétence, ainsi que les décisions d'attributions, les actes d'engagements, les décisions de non reconduction et de résiliation des accords cadre et marchés publics dont les montants sont inférieurs :

- au seuil des procédures formalisées, pour les marchés de travaux, fixée à ce jour à 5 538 000 euros hors taxes,
- à 600 000 euros hors taxes, pour les marchés de fournitures et de services ;

En cas d'absence d'un des directeurs adjoints, l'autre directeur adjoint pourra signer dans le domaine de délégation du directeur adjoint absent.

En cas d'empêchement de l'équipe de direction lié à un événement imprévisible, et après validation de l'acte par le directeur ou l'un de ses adjoints par courriel, délégation de signature est donnée à Mme Virginie GOGIOSO, secrétaire générale, et à M. Romain RUSCH, chef du Service d'Appui au Pilotage Régional.

### **Article 2 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions et compétence, à l'effet de signer les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords-cadre de travaux fournitures ou services, dont le montant total hors taxes est inférieur aux seuils en vigueur fixés réglementairement.

Service	Unité	Nom et prénom des délégataires	Fonction	Seuils	BOP	Action	Sous-Action
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire Générale	90 000 €	217	1 et 5	Toutes
		CADART Isabelle	Secrétaire Générale Adjointe				
		UFIL	REA Geneviève, par intérim formalisé				
	UFIL	REA Geneviève	Cheffe d'unité	50 000 €			
		SPANO Sophie	Responsable	20 000 €			

			du centre financier			
		PELASSA Nelly	Chargée de mission budgétaire			
		MOUGHRABI Dalila	Chargée de mission budgétaire			
		MOHCINI Hanane	Chargée de mission budgétaire			
		MARINO Ludovic	Assistant budgétaire et comptable			
URH		MOREL Anthony	Chef d'unité	Suivant budget notifié	5	Toutes
		GOGIOSO Virginie	Secrétaire Générale	90 000 €	354 Fonctionnement courant	
		CADART Isabelle	Secrétaire Générale Adjointe			
UFIL		REA Geneviève, Par intérim formalisé	Cheffe d'unité			
UFIL		REA Geneviève	Cheffe d'unité	50 000 €	354 Fonctionnement immobilier	
		SPANO Sophie	Responsable du centre financier	20 000 €		
		PELASSA Nelly	Chargée de mission budgétaire			
		MOUGHRABI Dalila	Chargée de mission budgétaire			
		MOHCINI Hanane	Chargée de mission budgétaire			
		MARINO Ludovic	Assistant budgétaire et comptable			
		GOGIOSO Virginie	Secrétaire Générale	- Sans maximum pour la signature	354 Fonctionnement immobilier	
		CADART Isabelle	Secrétaire Générale			

			Adjointe	des marchés subséquents des baux et des marchés mutualisés - 90 000 € pour les bons de commande			
	UFIL	REA Geneviève	Cheffe d'unité	50 000 €			
		SPANO Sophie	Responsable du centre financier	20 000 €			
		PELASSA Nelly	Chargée de mission budgétaire				
		MOUGHRABI Dalila	Chargée de mission budgétaire				
		MOHCINI Hanane	Chargée de mission budgétaire				
		MARINO Ludovic	Assistant budgétaire et comptable				
		GOGIOSO Virginie	Secrétaire Générale	90 000 €	723	Toutes	Toutes
		CADART Isabelle	Secrétaire Générale Adjointe				
	UFIL	REA Geneviève, Par intérim formalisé	Cheffe d'unité				
		REA Geneviève	Cheffe d'unité	50 000 €			
		SPANO Sophie	Responsable du centre financier	20 000 €			
		PELASSA Nelly	Chargée de mission budgétaire				
		MOUGHRABI Dalila	Chargée de mission budgétaire				
		MOHCINI Hanane	Chargée de mission budgétaire				

		MARINO Ludovic	Assistant budgétaire et comptable				
		GOGIOSO Virginie	Secrétaire Générale	90 000 €	216-CPRH-CASR		
		CADART Isabelle	Secrétaire Générale Adjointe				
UFIL		REA Geneviève	Cheffe d'unité	50 000 €			
		SPANO Sophie	Responsable du centre financier	20 000 €			
		MOHCINI Hanane	Chargée de mission budgétaire				
		MOUGHRABI Dalila	Chargée de mission budgétaire				
		MARINO Ludovic	Assistant budgétaire et comptable				
		PELASSA Nelly	Chargée de mission budgétaire				
		GOGIOSO Virginie	Secrétaire Générale	90 000 €	362 Ecologie		
		CADART Isabelle	Secrétaire Générale Adjointe				
UFIL		REA Geneviève	Cheffe d'unité	50 000 €			
		SPANO Sophie	Responsable du centre financier	20 000 €			
		MOUGHRABI Dalila	Chargée de mission budgétaire				
		MOHCINI Hanane	Chargée de mission budgétaire				
		MARINO Ludovic	Assistant budgétaire et comptable				
		PELASSA Nelly	Chargée de mission budgétaire				

		GOGIOSO Virginie	Secrétaire Générale	90 000 €	363 Compétitivité		
		CADART Isabelle	Secrétaire Générale Adjointe				
	UFIL	REA Geneviève	Cheffe d'unité	50 000 €			
		SPANO Sophie	Responsable du centre financier	20 000 €			
		MOHCINI Hanane	Chargée de mission budgétaire				
		MOUGHRABI Dalila	Chargée de mission budgétaire				
		MARINO Ludovic	Assistant budgétaire et comptable				
		PELASSA Nelly	Chargée de mission budgétaire		364 Cohésion		
		GOGIOSO Virginie	Secrétaire Générale	90 000 €			
		CADART Isabelle	Secrétaire Générale Adjointe				
	UFIL	REA Geneviève	Cheffe d'unité	50 000 €			
		SPANO Sophie	Responsable du centre financier	20 000 €			
		MOHCINI Hanane	Chargée de mission budgétaire				
		MOUGHRABI Dalila	Chargée de mission budgétaire				
		MARINO Ludovic	Assistant budgétaire et comptable		174 Toutes Toutes		
SEL		FRANC Pierre	Chef de service	90 000 €			
		ALOTTE Anne	Adjointe au				

			chef de service				
	UACTE	LE GARREC Sophie	Cheffe d'unité				
	UCHR	BERTAGNA Pierre-Loïc	Chef d'unité				
		FRANC Pierre	Chef de service	90 000 €	135	Toutes	Toutes
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service				
	ULH	AYACHE Lucile	Cheffe d'unité				
		FRANC Pierre	Chef de service	90 000 €	362 Ecologie		
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service				
		FRANC Pierre	Chef de service	90 000 €	364 Cohésion		
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service				
SBEP		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service		113	Toutes	Toutes
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service				
		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service	90 000 €	362 Ecologie		
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service				
	UB	BLANQUET Pascal	Chef d'unité	50 000 €			
	IZE Sylvaine	Adjointe au chef d'unité					
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service	90 000 €	174	Toutes	Toutes
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint				
	URCTV	MENOTTI Julien	Chef d'unité				
		FABRE Nadia	Cheffe de service	90 000 €	181	1	2
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint				
	UMO	GICQUEL Mathieu	Chef d'unité				
	FLORY	Adjointe au					

		Joséphine	chef d'unité				
		ARNOLD Frédéric	Adjoint au chef d'unité				
		CORREARD Barbara	Chargée de mission	50 000 €			
		FABRE Nadia	Cheffe de service	5 538 000€ *seuil applicable aujourd'hui aux marchés de procédures formalisées par l'Etat pour les marchés de travaux et contrats de concession	203	Toutes	Toutes
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint				
		FABRE Nadia	Cheffe de service	143 000€ *seuil applicable aujourd'hui aux marchés de procédures formalisées par l'État pour les marchés de fournitures et de services			
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint				
	UMO	GICQUEL Mathieu	Chef d'unité	90 000 €			
		FLORY Joséphine	Adjointe au chef d'unité				
		ARNOLD Frédéric	Adjoint au chef d'unité				
	UAPTD	MAKHLOUFI Mustapha	Chef d'unité	90 000 €			
		TASSI Xavier	Adjoint au chef d'unité				
	URCTV	MENOTTI Julien	Chef d'unité	90 000 €		Toutes	Toutes
		KONE Mariam	Cheffe de pôle	25 000 €			
	UMO	VANQUAETHEM	Responsable	50 000 €		Toutes	Toutes

		Olivier	qualité						
		BOURICHE Kamel	Chef de projet						
		DUMONT Laurent	Responsable d'opération						
		BRAFINE Shirley	Responsable d'opération						
		CRAYSSAC Jeanne	Responsable d'opération						
		BESTAVEN Sabrina	Responsable d'opération						
		PARROCO Elise	Responsable d'opération						
		CORREARD Barbara	Chargée de mission						
		BARBONI Géraldine	Chargée de mission						
		LOMBARD Yves	Chef de pôle						
	ML2	TORLAI Olivier	Chargé de mission						
SCADE		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service	90 000 €	135	Toutes	Toutes		
	USTE	VAUTRIN Brigitte	Cheffe de service adjointe Cheffe d'unité						
		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service		217	6	Toutes		
		VAUTRIN Brigitte	Cheffe de service adjointe						
	UDEC	VIARD Caroline	Cheffe d'unité		159	Toutes	Toutes		
		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service						
	UDEC	VIARD Caroline	Cheffe d'unité						
	UEE	LAMBERT Véronique	Cheffe d'unité						
	UGS	FRAYSSE Sylvie	Cheffe d'unité						
	USTE	VAUTRIN Brigitte	Cheffe de service adjointe, Cheffe d'unité						
	LANGLADE Jean-Roch	Chef de service	90 000 €	362 Ecologie					

		VAUTRIN Brigitte	Cheffe de service adjointe				
SPR		MONTEILLER Pierre	Chef de service	90 000 €	181	Toutes	Toutes
		STROH Nicolas	Chef adjoint de service				
	UCIM	FOMBONNE Hubert, par intérim formalisé	Chef d'unité				
	UICPE	LION Alexandre, par intérim formalisé	Chef d'unité				
		PLANCHON Serge, par intérim formalisé	Chef adjoint d'unité				
	UBAAQ	LEOTARD Rémy	Chef d'unité				
MIGT		GUILLARD Philippe	Coordonnateur	90 000 €	354		
		BAZIN Marie-Hélène, sur proposition du coordonnateur	Assistante	4 000 €			
Bureau des pensions		HILALI Nabil	Chef de bureau	Suivant budget notifié	354		
		CHAFFOIS Mélanie, sur proposition du chef de bureau	Adjointe au chef de bureau	Suivant budget notifié			
		BAILLY Flora, à/c du 1/09/25, sur proposition du chef de bureau	Adjointe au chef de bureau	Suivant budget notifié			

Quel que soit le montant du marché, délégation de signature est donnée à l'ensemble des agents mentionnés dans le tableau ci-dessus pour signer, dans le champ de leurs compétences, les actes d'exécution du marché ne modifiant pas les clauses contractuelles et sans incidence financière.

En cas de modification des clauses contractuelles ou d'incidence financière, il est fait application des dispositions de l'alinéa 1.

**Article 3 :**

Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 4 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la secrétaire générale de la DREAL PACA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,

*SIGNE*

Sébastien FOREST

Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement

R93-2025-07-01-00001

Arrêté du 01/07/2025 portant subdélégation de  
signature en matière d'administration générale  
aux agents de la direction régionale de  
l'environnement, de l'aménagement et du  
logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur



---

**Arrêté du 01/07/2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

---

**Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 39 ;
- Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret du Président de la République du 3 janvier 2025 nommant M. Georges-François LECLERC, préfet de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 modifié relatif à l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2022 portant nomination de M. Sébastien FOREST en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2025 portant délégation de signature à M. Sébastien FOREST, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu la convention du 4 décembre 2020 entre la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA ;

Considérant la nécessité de continuité du service.

Sur proposition de la secrétaire générale :

## ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.** – Dans les limites des attributions fonctionnelles et territoriales de la DREAL PACA, délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à Mme Zoé MAHE, M. Eric MEVELEC, et Mme Frédérique CHAZE, directrices et directeur adjoints, à l'effet de signer, tout document administratif conformément à l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2025.

En cas d'absence d'un des directeurs adjoints, l'autre directeur adjoint pourra signer dans le domaine de délégation du directeur adjoint absent.

En cas d'empêchement de l'équipe de direction lié à un événement imprévisible, et après validation de l'acte par le directeur ou l'un de ses adjoints par courriel, délégation de signature est donnée à Mme Virginie GOGIOSO, secrétaire générale, et à M. Romain RUSCH, chef du Service d'Appui au Pilotage Régional.

**Article 2.** – Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, délégation de signature est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer les actes listés ci-après.

Les documents signés par les agents dans le cadre de leurs activités courantes et dans la limite de responsabilité de leurs fonctions, ne sont pas concernés par la procédure de délégation de signature du directeur.

### **Organisation et gestion de la DREAL**

<b>Personnel</b>			
<b>Les actes relatifs à la gestion du personnel de la DREAL conformément à l'arrêté du 29 décembre 2016 NOR RDFS1631168A</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	URH	MOREL Anthony	Chef d'unité
	MJ	LAVOISEY Sylvain par intérim formalisé	Chef de mission
	UFIL	REA Geneviève par intérim formalisé	Cheffe d'unité
<b>Les ordres de mission dans la région et dans le territoire français métropolitain des agents placés sous son autorité.</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
DIR	MSD	BELIN Pascal	Chef de mission
		CARMIGNANI Fabienne	Adjointe au chef de mission
SAPR		RUSCH Romain	Responsable de service
		VARTANIAN Audrey	Responsable de Service adjointe
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	UFIL	REA Geneviève en cas d'absence ou	Cheffe d'unité

		d'empêchement des délégataires SG	
SCADE		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service
	USTE	VAUTRIN Brigitte pour son unité, et pour l'ensemble du service en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service	Cheffe d'unité, Adjointe au chef de service
	UEE	LAMBERT Véronique pour son unité, et pour l'ensemble du service en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et de son adjointe	Cheffe d'unité
	UDEC	VIARD Caroline, pour son unité, et pour l'ensemble du service en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et de son adjointe	Cheffe d'unité
	UGS	FRAYSSE Sylvie pour son unité, et pour l'ensemble du service en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et de son adjointe	Cheffe d'unité
SBEP		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service
	UB	BLANQUET Pascal	Chef d'unité
	USP	ZAKARIAN Coraline	Cheffe d'unité
	UN2	BRETON Anne	Cheffe d'unité
	UPE	QUELIN Nathalie	Cheffe d'unité
	MML	CAPLANNE Sophie	Cheffe de mission
SEL		FRANC Pierre	Chef de service
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service
	UACTE	LE GARREC Sophie	Cheffe d'unité
	UCHR	BERTAGNA Pierre-Loïc	Chef d'unité
	ULH	AYACHE Lucile	Cheffe d'unité
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
	UMO	GICQUEL Mathieu	Chef d'unité
		FLORY Joséphine, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Adjointe au chef d'unité
		ARNOLD Frédéric, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Adjoint au chef d'unité
	URCTV	MENOTTI Julien	Chef d'unité
		DERNIS Marc, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Chef d'unité UPPR
	UAPTD	MAKHLOUFI Mustapha	Chef d'unité

		TASSI Xavier, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Adjoint au chef d'unité
	UPPR	DERNIS Marc	Chef d'unité
		LEGROS Olivier, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Chef du pôle budgétaire et comptable
SPR		MONTEILLER Pierre	Chef de service
		STROH Nicolas	Chef adjoint de service
	UBAAQ	LEOTARD Rémy	Chef d'unité
	UCOH	CROS Carole	Cheffe d'unité
		SARACCO Isabelle, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe d'unité	Cheffe adjointe d'unité
	UCIM	FOMBONNE Hubert	Chef d'unité
		SAMOUR Geoffroy, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Chef adjoint d'unité
	URNM	PICOT Delphine	Cheffe d'unité
	UICPE	LION Alexandre	Chef d'unité
		PLANCHON Serge, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Chef adjoint d'unité
	UPCH	LOPEZ Séverine	Cheffe d'unité
		MASSON Arthur, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Chef adjoint d'unité
		SERGEANT Yann, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Chef adjoint d'unité
	UD 04-05		CHIROUZE Vincent
		BRUNAUX Antoine	Adjoint au chef d'unité
UD 06-83		ASTIER Olivier	Chef d'unité
		CHEKROUN Esther	Adjointe au chef d'unité
		CHEVILLON Amandine	Adjointe au chef d'unité
UD 13		COUTURIER Patrick	Chef d'unité
		PELOUX Jean-Philippe	Adjoint au chef d'unité
		XX	Adjoint au chef d'unité
		RIO-BARCONNIERE Anouck	Adjointe au chef d'unité
UD 84		PREVOST Sébastien	Chef d'unité
		SUJOL Olivier	Adjoint au chef d'unité
IGEDD	MIGT	GUILLARD Philippe	Coordonnateur
		BAZIN Marie-Hélène	Assistante

Bureau des pensions		HILALI Nabil	Chef de bureau	
		CHAFFOIS Mélanie	Adjointe au chef de bureau	
		BAILLY Flora, à/c du 01/09/25	Adjointe au chef de bureau	
<b>Les ordres de mission à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer</b>				
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>	
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale	
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe	
	UFIL	REA Geneviève, en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires SG	Cheffe d'unité	
<b>Les actes de gestion courante des agents placés sous son autorité : validation des demandes de prise de congés annuels, JRTT, congés CET, autorisations spéciales d'absence, régularisation de congé maladie ordinaire</b>				
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>	
DIR	MTC	BERTOLINI Nadine	Cheffe de la communication, par intérim	
	MSD	BELIN Pascal	Chef de mission	
		CARMIGNANI Fabienne, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de mission	Adjointe au chef de mission	
SAPR		RUSCH Romain	Responsable de service	
		VARTANIAN Audrey	Responsable adjointe de service	
	UBCCP	COURTOIS Marie	Cheffe d'unité	
	URHR	x	Cheffe d'unité	
	UAS	PASTOR Anne	Cheffe d'unité	
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale	
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe	
	MJ	LAVOISEY Sylvain	Chef de mission	
	UFIL	REA Geneviève	Cheffe d'unité	
	URH	MOREL Anthony	Chef d'unité	
	UNUM	x		Chef d'unité
		RENAULT Stéphane	Adjoint au chef d'unité et responsable du pôle RST	
FALLOURD Hélène	Responsable du pôle bureautique			
SCADE		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service	
	USTE	VAUTRIN Brigitte pour son unité, et pour l'ensemble du service	Cheffe d'unité, Adjointe au chef de service	
		MARGER Olivier pour l'unité, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe d'unité	Adjoint à la cheffe d'unité	
	UEE	LAMBERT Véronique pour son unité, et pour l'ensemble du service en cas d'absence ou d'empêchement du chef	Cheffe d'unité	

		de service		
		LANGANNE Anne pour l'unité, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe d'unité	Adjointe à la cheffe d'unité	
		DUBOIS Guillaume pour l'unité, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe d'unité	Adjoint à la cheffe d'unité	
	UGS	FRAYSSE Sylvie pour son unité, et pour l'ensemble du service en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service	Cheffe d'unité	
		DENIS Frédéric pour l'unité, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe d'unité	Adjoint à la cheffe d'unité	
	UDEC	VIARD Caroline pour l'unité et pour l'ensemble du service en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service	Cheffe d'unité	
SBEP		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service	
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service	
	UB	BLANQUET Pascal	Chef d'unité	
	UN2	BRETON Anne	Cheffe d'unité	
	USP	ZAKARIAN Coraline	Cheffe d'unité	
	UPE	QUELIN Nathalie	Cheffe d'unité	
	MML	CAPLANNE Sophie	Responsable de mission	
SEL		FRANC Pierre	Chef de service	
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service	
	UACTE	LE GARREC Sophie	Cheffe d'unité	
	UCHR	BERTAGNA Pierre-Loïc	Chef d'unité	
	ULH	AYACHE Lucile	Cheffe d'unité	
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service	
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint	
		DERNIS Marc	Chef d'unité UPPR	
	UMO		GICQUEL Mathieu	Chef d'unité
			FLORY Joséphine, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Adjointe au chef d'unité
			ARNOLD Frédéric, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Adjoint au chef d'unité
			LOMBARD Yves	Chef de pôle
			CORREARD Barbara	Chargée de mission
	UPPR		DERNIS Marc	Chef d'unité
			LEGROS Olivier, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Chef du pôle budgétaire et comptable
	URCTV		MENOTTI Julien	Chef d'unité
			PALUSZKIEWICZ Matthias	Chef de pôle
		KONE Mariam	Cheffe de pôle	

		LAURENT Philippe	Chef de pôle
		PELLEGRINO Jean-Marie	Chef d'antenne
		GALIPOT Didier	Chef d'antenne
		LAFAY Silvin	Chef d'antenne
		LIBERACE Joelle	Cheffe d'antenne
		DELL'ACCIO Dominique	Chef d'antenne
		SEJIL Kamel	Chef d'antenne
		SCHUPP Frédéric	Chef d'antenne
	UAPTD	MAKHLOUFI Mustapha	Chef d'unité
		TASSI Xavier, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Adjoint au chef d'unité
SPR		MONTEILLER Pierre	Chef de service
		STROH Nicolas	Chef adjoint de service
	UBAAQ	LEOTARD Rémy	Chef d'unité
	UCOH	CROS Carole	Cheffe d'unité
		SARACCO Isabelle, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe d'unité	Cheffe adjointe d'unité
	UCIM	FOMBONNE Hubert	Chef d'unité
		SAMOUR Geoffroy	Chef adjoint d'unité
	UICPE	LION Alexandre	Chef d'unité
		PLANCHON Serge, en cas d'absence ou d'empêchement du chef d'unité	Chef adjoint d'unité
	UPCH	LOPEZ Séverine	Cheffe d'unité
		MASSON Arthur	Chef adjoint d'unité
		SERGENT Yann	Chef adjoint d'unité
	URNM	PICOT Delphine	Cheffe d'unité
	UD 04-05		CHIROUZE Vincent
		BRUNAUX Antoine	Adjoint au chef d'unité
UD 06-83		ASTIER Olivier	Chef d'unité
		CHEKROUN Esther	Adjointe au chef d'unité
		CHEVILLON Amandine	Adjointe au chef d'unité
UD 13		COUTURIER Patrick	Chef d'unité
		PELOUX Jean-Philippe	Adjoint au chef d'unité
		RIO-BARCONNIERE Anouck	Adjointe au chef d'unité
		XX	Adjoint au chef d'unité
UD 84		PREVOST Sébastien	Chef d'unité
		SUJOL Olivier	Adjoint au chef d'unité
<b>Les actes afférents au recrutement et à la gestion des vacataires, des stagiaires, des apprentis et des services civiques</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>

SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	URH	MOREL Anthony	Chef d'unité
<b>Personnel - Gestion déconcentrée des corps des fonctionnaires et stagiaires</b>			
Les actes afférents à la gestion des membres des corps des fonctionnaires et stagiaires relevant du ministère chargé du développement durable affectés dans les services dont le siège se situe en région PACA ou dans un établissement public, tels que définis par les arrêtés du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles et du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SAPR		RUSCH Romain	Chef du SAPR
		VARTANIAN Audrey	Cheffe adjointe du SAPR
Les actes afférents à la gestion des membres des corps des fonctionnaires et stagiaires affectés en DREAL référencés dans l'arrêté du 29 décembre 2016			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	URH	MOREL Anthony	Chef d'unité
<b>Gestion du patrimoine</b>			
Tous actes de gestion, conservation et aliénation du patrimoine mobilier et immobilier dans la limite de la répartition fixée dans les textes relatifs à la politique immobilière de l'État.			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	UFIL	REA Geneviève, en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires SG	Cheffe d'unité
<b>Concession de logements</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	UFIL	REA Geneviève, en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires SG	Cheffe d'unité
<b>Procès-verbaux de remise des matériels et mobiliers au service des Domaines</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	UFIL	REA Geneviève, en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires SG	Cheffe d'unité
<b>Conventions de location</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>

SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	UFIL	REA Geneviève, en cas d'absence ou d'empêchement des délégués SG	Cheffe d'unité
<b>Responsabilité civile</b>			
<b>Règlement amiable des dommages causés à des particuliers</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	MJ	LAVOISEY Sylvain, en cas d'absence ou d'empêchement des délégués SG	Chef de mission
<b>Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de circulation</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	MJ	LAVOISEY Sylvain, en cas d'absence ou d'empêchement des délégués SG	Chef de mission
<b>Contentieux</b>			
<b>Mémoires en défense de l'État en référé</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	MJ	LAVOISEY Sylvain	Chef de mission
<b>Mandat de présentation d'observations orales devant les juridictions administratives et judiciaires et mandat de dépôt de plainte</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	MJ	LAVOISEY Sylvain	Chef de mission
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
	UMO	GICQUEL Mathieu	Chef d'unité
		FLORY Joséphine	Adjointe au chef d'unité
		ARNOLD Frédéric	Adjoint au chef d'unité
		LOMBARD Yves	Chef du pôle administratif et financier
		PIQUES Philippe	Adjoint au chef du pôle administratif et financier
<b>Protocole transactionnel pour régler de façon amiable une contestation née ou à naître (art. 2044 du Code civil), en application de la circulaire du 6 avril 2011 relative au</b>			

<b>développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	MJ	LAVOISEY Sylvain	Chef de mission
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
<b>Présentation d'observations orales devant les tribunaux administratifs et judiciaires</b>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SG		GOGIOSO Virginie	Secrétaire générale
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
	MJ	LAVOISEY Sylvain	Chef de mission
		APFFEL-MICHEL Céline	Adjointe au chef de mission
STIM	URCTV	MENOTTI Julien	Chef d'unité
	UMO	GICQUEL Mathieu	Chef d'unité
		FLORY Joséphine	Adjointe au chef d'unité
		ARNOLD Frédéric	Adjoint au chef d'unité
		LOMBARD Yves	Chef du pôle administratif et financier
		PIQUES Philippe	Adjoint au chef du pôle administratif et financier

### **Métiers et missions de la DREAL**

<b>Subventions</b>			
Actes attributifs de subvention inférieurs à 90.000 €			
<i>nb : les conventions de tous ordres avec les collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération seront mises à la signature du Préfet dès le 1<sup>er</sup> euro</i>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SCADE		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service
	USTE	VAUTRIN Brigitte	Adjointe au chef d'unité, Cheffe d'unité
	UDEC	VIARD Caroline	Cheffe d'unité
	UGS	FRAYSSE Sylvie	Cheffe d'unité
SEL		FRANC Pierre	Chef de service
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service
SPR		MONTEILLER Pierre	Chef de service
		STROH Nicolas	Adjoint au chef de service
	UBAAQ	LEOTARD Rémy	Chef d'unité
SBEP		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service

		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
SG		GOGIOSO Virginie	Cheffe de service
		CADART Isabelle	Secrétaire générale adjointe
Actes attributifs de subvention inférieurs à 90.000 € aux associations œuvrant dans le domaine de l'habitat, de la qualité de l'habitat, de la construction et de la performance environnementale			
SEL	UACTE	LE GARREC Sophie	Cheffe d'unité
	ULH	AYACHE Lucile	Cheffe d'unité
Actes attributifs de subvention inférieurs à 90.000 € aux associations et chambres de commerce œuvrant dans le domaine de la qualité de l'air (y compris plans de protection de l'atmosphère)			
SEL	UACTE	LE GARREC Sophie	Cheffe d'unité
<b>Publicité</b>			
Accord du préfet de région, pour l'autorisation d'installer une enseigne prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 581-18 du code de l'environnement, lorsque cette installation est envisagée sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SBEP		DE SAINT ROMAIN Grégoire	Chef de service
		VILLARUBIAS Catherine	Adjointe au chef de service
	USP	ZAKARIAN Coraline	Cheffe d'unité
<b>Autorité environnementale et autorité en charge de l'examen au cas par cas</b>			
<b>Plans, programmes et projets</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout acte d'instruction préparatoire aux avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et aux décisions suite à examen au « cas par cas » relevant de la compétence de la MRAe (plans et programmes, et application de l'article R122-24-2 (II) du code de l'environnement relatif à la prévention des conflits d'intérêts) ;</li> <li>Décisions suite à examen au « cas par cas » des projets, à l'exclusion des décisions portant sur des projets sensibles</li> </ul>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SCADE		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service
	UEE	LAMBERT Véronique	Cheffe d'unité
		LANGANNE Anne, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe d'unité	Adjointe à la cheffe d'unité
		DUBOIS Guillaume, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe d'unité	Adjoint à la cheffe d'unité
<b>Développement durable</b>			
<b>Subventions aux associations</b>			
Les arrêtés attributifs de subvention de moins de 150.000 euros aux associations de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement et au développement durable			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
SCADE		LANGLADE Jean-Roch	Chef de service
	USTE	VAUTRIN Brigitte	Adjointe au chef de service, Cheffe d'unité

	UDEEC	VIARD Caroline	Cheffe d'unité
<b>Habitat</b>			
Avis consultatif du représentant de l'État au Comité Paritaire Régional sur les dossiers de demande de subvention pour la modernisation et la professionnalisation au titre du FSI (Fonds de soutien à l'innovation) – art. R.452-16-2 du CCH			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SEL		FRANC Pierre	Chef de service
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service
	ULH	AYACHE Lucile	Cheffe d'unité
<b>Energie</b>			
Mainlevée des garanties financières des lauréats des appels d'offre de la commission de régulation de l'énergie			
Autorisation des modifications des projets lauréats des appels d'offres lancés par la commission de régulation de l'énergie			
Réponses aux demandes de prolongation de délai à la mise en service des installations lauréates des appels d'offres de production d'électricité, y compris les refus d'octroi de délais supplémentaires opposés aux demandes en application de la doctrine édictée par la DGEC .			
Réponses aux demandes de certificats d'éligibilité des terrains d'implantation pour les candidats aux appels d'offres photovoltaïques lancés par la commission de régulation de l'énergie, par courrier ou par voie électronique sur la plate-forme numérique "Potentiel"			
Validation des plans de performance énergétiques et des attestations permettant de bénéficier de la réduction sur le tarif d'utilisation du réseau public de transport de l'électricité (TURPE) pour les sites et entreprises électro-intensifs			
Labellisation des projets Bas-Carbone en référence au décret 2021-1865 du 29/12/21			
Réponses aux demandes de l'acheteur obligé ou cocontractant concernant les suites à donner aux contrats d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrières utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie, encadrées par l'arrêté tarifaire en vigueur, y compris la mise en œuvre de la procédure de sanction prévue aux articles R.311-28 et suivants du code de l'énergie, pouvant mener à la résiliation du contrat.			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
SEL		FRANC Pierre	Chef de service
		ALOTTE Anne	Adjointe au chef de service, cheffe d'unité
	UACTE	LE GARREC Sophie	Cheffe d'unité
	UCHR	BERTAGNA Pierre-Loïc	Chef d'unité
<b>Transports routiers</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les attestations de capacité à l'exercice des professions de transporteur routier (marchandises et voyageurs), de loueur de véhicules pour le transport routier des marchandises et de commissionnaire de transport ;</li> <li>- Les décisions prises après avis des commissions consultatives régionales :</li> <li>- L'inscription, le maintien, la radiation des entreprises aux registres ;</li> <li>- La délivrance des licences et certificats d'inscription ;</li> <li>- Les autorisations de transports routier de marchandises, de voyageurs, et de commissionnaire de transport qui permettent l'exercice des activités de transport ou des activités associées au transport tant sur le plan intérieur que sur le plan international.</li> <li>- L'agrément des organismes de formation des conducteurs routiers et des gestionnaires de</li> </ul>			

transport			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
	URCTV	MENOTTI Julien	Chef d'unité
		PALUSZKIEWICZ Matthias	Chef de pôle
		KONE Mariam	Cheffe de pôle
		LUCZAK Françoise	Adjointe au chef de pôle
<b>Opérations d'investissements routiers</b>			
Approbation des opérations d'investissement routier faisant l'objet d'une approbation déconcentrée au niveau régional			
Approbation de toute opération domaniale intéressant le réseau routier national, sous réserve de l'accord préalable de la DRFiP (France Domaines)			
Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes, formalités relatifs à la délimitation des biens immobiliers dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de l'opération routière.			
Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes, formalités relatifs aux acquisitions et accords amiables nécessaires à la réalisation de l'opération routière.			
Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes et formalités relatifs à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, y compris les offres, mémoires valant offres et mémoires de l'expropriant, à l'exclusion : - de la lettre de saisine du Président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête ; - de l'arrêté d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ; - de l'arrêté portant déclaration d'utilité publique ; - de l'arrêté d'ouverture de l'enquête parcellaire ; - de la lettre de saisine du juge de l'expropriation en vue d'obtenir l'ordonnance d'expropriation.			
Les certifications relatives aux formalités de publicité foncière			
Le paiement, la consignation et la déconsignation des indemnités ;			
Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes et formalités relatifs à la délimitation du domaine public routier national à l'exclusion : - de l'approbation des plans d'alignement ; - des arrêtés d'alignement individuel.			
Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes et formalités relatifs à la rétrocession et à la cession de biens immobiliers inutiles au réseau routier national .			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégataires</b>	<b>Fonction</b>
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
	UMO	GICQUEL Mathieu	Chef d'unité
		FLORY Joséphine	Adjointe au chef d'unité
		ARNOLD Frédéric	Adjoint au chef d'unité
		LOMBARD Yves, pour : - les certifications relatives aux formalités de publicité foncière - le paiement, la consignation et la	Chef de pôle

		déconsignation des indemnités - toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes et formalités relatifs à la rétrocession et à la cession de biens immobiliers inutiles au réseau routier national, dans la limite d'un montant de 100K€ du bien immobilier	
<b>Transports collectifs en site propre</b>			
Certificats de service fait et certificats de paiement de moins de 150.000 euros pour les demandes d'avance, d'acompte et de solde des lauréats des appels à projet <i>Transports Collectifs en sites propres</i>			
<b>Service</b>	<b>Unité</b>	<b>Nom et prénom des délégués</b>	<b>Fonction</b>
STIM		FABRE Nadia	Cheffe de service
		TIRAN Frédéric	Chef de service adjoint
	UAPTD	MAKHLOUFI Mustapha	Chef d'unité

**Article 3** – Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 4** – Le secrétaire général pour les affaires régionales et la secrétaire générale de la DREAL PACA sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région PACA.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,

*SIGNE*

Sébastien FOREST

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2025-05-26-00008

Arrêté collectif TA ADJAENES P1C du 26 mai  
2025

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

APRÈS l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription.

## **ARRÊTÉ**

**Article 1:** Les adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de seconde classe dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principal de première classe pour l'année 2025 :

### **Liste principale**

- N° 1 – Monsieur Eric CORSO – Collège Alphonse Daudet à la Valette du Var (Var)
- N° 2 – Madame Solange LORENZINI – DSDEN des Alpes-Maritimes (Alpes-Maritimes)
- N° 3 – Madame Nadja LAREF – CIO de Brignoles (Var)
- N° 4 – Madame Karine BERTRAND – Collège Paul Eluard à La Seyne-sur-mer (Var)
- N° 5 – Monsieur Emmanuel NEGRO – Collège Jules Romains à Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 6 – Madame Sandrine BEGUIN – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N° 7 – Madame Nathalie DUBOIS – Collège Jean Rostand à Draguignan (Var)
- N° 8 – Monsieur Marc SANTONI – Collège Jean Moulin à Brignoles (Var)
- N° 9 – Madame Nathalie VALLDECABRES – Lycée Carnot à Cannes (Alpes-Maritimes)
- N° 10 – Madame Nathalie DEVAUX – Lycée Saint-Exupéry à Saint-Raphaël (Var)
- N° 11 – Madame Sandrine VAILLANT – Collège Henri Wallon à la Seyne sur Mer (Var)
- N° 12 – Madame Christine GUIGAL – Lycée Masséna à Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 13 – Madame Vanessa DUSSOLLIER – Université de Toulon (Var)
- N° 14 – Madame Magali GOUZIEN – CROUS de Nice-Toulon (Alpes-Maritimes)
- N° 15 – Madame Annie-Claude VERA – Lycée Jacques Audiberti à Antibes (Alpes-Maritimes)
- N° 16 – Madame Saloua BELHAJ – DSDEN des Alpes-Maritimes (Alpes-Maritimes)
- N° 17 – Madame Lydia CLAVIER – Collège Maurice Jaubert à Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 18 – Madame Sylvana MARRA – Collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var (Alpes-Maritimes)
- N° 19 – Madame Audrey CANADAS – Lycée Simone VEIL à Valbonne (Alpes-Maritimes)
- N° 20 – Madame Laure PORTAL-GUILBERT – Collège Pierre de Coubertin à Le Luc (Var)
- N° 21 – Madame Alexandra RAIA – Rectorat de Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 22 – Madame Carole GUEHO – DSDEN du Var (Var)
- N° 23 – Madame Alexandra MAZZILI – Collège le Vigneret à Le Castellet (Var)
- N° 24 – Madame Céline COMTE – Collège Albert Camus à Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes)
- N° 25 – Madame Béatrice CHOISNET – Collège Yves Klein à la Colle sur Loup (Alpes-Maritimes)
- N° 26 – Madame Mylène MOCHI – Collège la Sine à Vence (Alpes-Maritimes)

\* Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 89 % de femmes et 11 % d'hommes
- Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 91 % de femmes et 9 % d'hommes

\* Ancienneté de grade moyenne des promus : 9 ans 2 mois 2 jours

- N° 27 – Madame Fabienne FAVARIO – CROUS de Nice-Toulon (Alpes-Maritimes)  
N° 28 – Madame Laëtitia DUSNASIO – Collège Jean Cavaillès à Figanières (Var)  
N° 29 – Madame Valérie LE BOURHIS – GIP FIPAN de la Seyne-sur-Mer (Var)  
N° 30 – Madame Tanaïs PUECH – Collège Simon Wiesenthal à Saint-Vallier-de-Thiery (Alpes-Maritimes)  
N° 31 – Madame Mélanie MARTIN – Lycée Louis Pasteur à Nice (Alpes-Maritimes)  
N° 32 – Madame Carole GUIBERT – Collège Guy de Maupassant à Garéoult (Var)  
N° 33 – Madame Catherine LECOMTE – Collège Jean L'Herminier à la Seyne-sur-Mer (Alpes-Maritimes)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 26 mai 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT  
SIGNE**

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2025-05-26-00007

Arrêté collectif TA ADJAENES P2C du 26 mai  
2025

VU le code général de la fonction publique ;  
VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;  
VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
APRÈS l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription.

## **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Les adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur principal de seconde classe pour l'année 2025 :

### **Liste principale**

- N° 1 – Madame Sophie BRACCO – Rectorat de Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 2 – Madame Valérie LABORDE – CIO d'Antibes (Alpes-Maritimes)
- N° 3 – Madame Valérie VANNI – DSDEN du Var
- N° 4 – Madame Françoise NUEVO – Lycée les Eucalyptus (Alpes-Maritimes)
- N° 5 – Madame Inès GIACALONE – Collège Jean-Henri FABRE à Nice (Alpes-Maritimes)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 26 mai 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT  
SIGNE**

- \* Pourcentage de femmes et d'hommes :
  - Parmi les promouvables : 100 % de femmes
  - Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 100 % de femmes

\* Ancienneté de grade moyenne des promus : 7 ans 4 mois 4 jours

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2025-03-24-00004

Arrêté collectif TA APAE du 24 mars 2025

VU le code général de la fonction publique ;  
VU le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;  
VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
APRÈS l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription.

## **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Les attachés d'administration de l'État dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État pour l'année 2025 :

### **Liste principale**

N° 1 – Monsieur Sébastien KLEINMANN – Rectorat de Nice (Alpes-Maritimes)  
N° 2 – Monsieur Christophe GUILLERM – Lycée du Parc Saint Jean à Toulon (Var)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 24 mars 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT  
SIGNE**

- \* Pourcentage de femmes et d'hommes :
- Parmi les promouvables : 60 % de femmes et 40 % d'hommes
  - Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 100 % d'hommes

\* Ancienneté de grade moyenne des promus : 14 ans 9 mois 0 jour

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2025-04-29-00007

Arrêté collectif TA APSSAE du 29 avril 2025

VU le code général de la fonction publique ;  
VU le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'État à caractère socio-éducatif ;  
VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
APRÈS l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription.

## **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Les assistants de service social dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social pour l'année 2025 :

### **Liste principale**

- N° 1 – Madame Carine BARDIAU – CROUS de Nice-Toulon
- N° 2 – Madame Mireille-Isabelle DEMEOCQ – DSDEN des Alpes-Maritimes
- N° 3 – Madame Géraldine GARRIONE – DSDEN du Var
- N° 4 – Madame Candice PERESSIN – DSDEN du Var
- N° 5 – Madame Valérie DUSART – DSDEN des Alpes-Maritimes
- N° 6 – Madame Sophie GAZEAU – Rectorat de Nice

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 29 avril 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT**  
**SIGNE**

\* Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 88 % de femmes et 12 % d'hommes
- Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 100 % de femmes

\* Ancienneté de grade moyenne des promus : 17 ans 3 mois 5 jours

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2025-06-16-00004

Arrêté collectif TA ATRF P1C du 16 juin 2025

VU le code général de la fonction publique ;  
VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;  
VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
APRÈS l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription.

### **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Les adjoints techniques de recherche et de formation dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal de première classe pour l'année 2025 :

#### **Liste principale**

- N° 1 – Madame Nathalie LA ROSA – Lycée du Parc Impérial à Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 2 – Monsieur Sébastien BOUVIER – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N° 3 – Madame Stéphanie THOREL – Lycée Antoine de Saint-Exupéry à Saint-Raphaël (Var)
- N° 4 – Monsieur Bruno VITETTA – Rectorat de Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 5 – Madame Marie-Hélène ROULAND – Université de Toulon (Var)
- N°6 – Monsieur Marwin BRUNOT – Lycée Antoine de Saint-Exupéry à Saint-Raphaël (Var)
- N°7 – Monsieur Frédéric MOTTE – CROUS de Nice-Toulon (Alpes-Maritimes)
- N°8 – Madame Sonia TOUMI – Lycée Jean Moulin à Draguignan (Var)
- N°9 – Monsieur Joël BEALU – Observatoire de la Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N°10 – Madame Marie-Laure BRUNA – Université de Toulon (Var)
- N°11 – Madame Christel SCHMID – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N°12 – Madame Salouha GHARBI TARCHOUNA – Université de Toulon (Var)
- N° 13 – Madame Cécile DURAND – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N° 14 – Madame Coralie LECA – Université de Toulon (Var)
- N° 15 – Madame Sylvie L'HERITIER – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N° 16 – Madame Sandrine BESSON – Université de Toulon (Var)
- N° 17 – Madame Sandrine BOARETTO – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N°18 – Monsieur Thierry CASSIEN – Université de Toulon (Var)
- N°19 – Madame Carolle CASTEX – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N°20 – Monsieur Julien LEVEQUE – Lycée du Coudon à LA GARDE (Var)
- N°21 – Madame Céline TOUCAS – Université de Toulon (Var)
- N°22 – Madame Angela BARBOSA FURTADO – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N°23 – Madame Estelle ELLENA LEANDRI – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N°24 – Madame Patricia NOTO – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)

\* Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 61,7 % de femmes et 38,3 % d'hommes
- Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 70,8 % de femmes et 29,2 % d'hommes

\* Ancienneté de grade moyenne des promus : 8 ans 4 mois 2 jours

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 16 juin 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT**  
***SIGNÉ***

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2025-06-03-00003

Arrêté collectif TA ATRF P2C du 3 juin 2025

VU le code général de la fonction publique ;  
VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;  
VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
APRÈS l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription.

### **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Les adjoints techniques de recherche et de formation dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal de seconde classe pour l'année 2025 :

#### **Liste principale**

- N° 1 – Monsieur Farahani ALI – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N° 2 – Madame Faouzia CHENTOUFI – Université de Toulon (Var)
- N° 3 – Madame Marie-Josée RUSSO – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N° 4 – Madame Sylvie GIOIA – Université de Toulon (Var)
- N° 5 – Monsieur Frédéric JULLIAN – Université de Toulon (Var)
- N°6 – Madame Annick PALIS – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N°7 – Monsieur Marc MONTAGUT – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N°8 – Madame Mathilde LELARGE – Université de Toulon (Var)
- N°9 – Monsieur Régis MORIN – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N°10 – Madame Nathalie GUEGUEN – Université de Toulon (Var)
- N°11 – Madame Isabelle LOGASSI – CROUS de Nice-Toulon (Alpes-Maritimes)
- N°12 – Monsieur Bruno MULLER – Rectorat de Nice (Alpes-Maritimes)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 3 juin 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT**  
SIGNÉ

\* Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 47,2 % de femmes et 52.8 % d'hommes
- Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 58.3 % de femmes et 41.7 % d'hommes

\* Ancienneté de grade moyenne des promus : 6 ans 3 mois 6 jours

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2025-04-29-00006

Arrêté collectif TA INFENES HC du 29 avril 2025

VU le code général de la fonction publique ;  
VU le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;  
VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
APRÈS l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription.

### **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur hors classe pour l'année 2025 :

#### **Liste principale**

- N° 1 – Madame Alice BRUNEL – Collège Roland Garros à Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 2 – Monsieur Thierry LEFEVRE – Collège Jean Moulin à Brignoles (Var)
- N° 3 – Madame Chantal KACZMAREK – Collège Les Mimosas à Mandelieu (Alpes-Maritimes)
- N° 4 – Madame Nathalie MONGOBERT - Lycée du Val d'Argens au Muy (Var)
- N° 5 – Madame Aïcha TALEB – Lycée Carnot à Cannes (Alpes-Maritimes)
- N° 6 – Madame Xuan-Lan SIBOULET – Lycée Simone Veil à Valbonne (Alpes-Maritimes)
- N° 7 – Madame Fabienne FERRIOL – Collège La Péroua au Muy (Var)
- N° 8 – Madame Véronique PARILLA – Collège l'Eau Vive à Breil sur Roya (Alpes-Maritimes)
- N° 9 – Madame Marilène MARCHAND – Lycée la Coudoulière à Six-Fours-les-Plages (Var)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 29 avril 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT  
SIGNE**

\* Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 97 % de femmes et 3 % d'hommes
- Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 89 % de femmes et 11 % d'hommes

\* Ancienneté de grade moyenne des promus : 18 ans 04 mois 14 jours

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2025-04-23-00013

Arrêté collectif TA SAENES CE du 23 avril 2025

VU le code général de la fonction publique ;  
VU le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 modifié relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;  
VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
APRÈS l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription.

### **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Les secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure de classe exceptionnelle pour l'année 2025 :

#### **Liste principale**

- N° 1 – Madame Christel CASSOLA – Collège François de Leusse à La Londe les Maures (Var)
- N° 2 – Madame Emilie DALIERES – Lycée les Eucalyptus à Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 3 – Monsieur Christophe LANDREIN – Rectorat de Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 4 – Madame Aline CATANESE – Rectorat de Nice (Alpes-Maritimes)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 23 avril 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**

**Natacha CHICOT  
SIGNE**

\* Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 86 % de femmes et 14 % d'hommes
- Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 75 % de femmes et 25 % d'hommes

\* Ancienneté de grade moyenne des promus : 5 ans 4 mois 0 jours

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2025-04-24-00009

Arrêté collectif TA SAENES CS du 24 avril 2025

VU le code général de la fonction publique ;  
VU le décret n° 2010-1152 du 29 septembre 2010 modifié relatif aux secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;  
VU les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
APRÈS l'examen comparé des mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription.

### **ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Les secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure de classe supérieure pour l'année 2025 :

#### **Liste principale**

- N° 1 – Madame Amélie BEDOUET – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N° 2 – Madame Caroline POULIN – Collège André Capron à Cannes (Alpes-Maritimes)
- N° 3 – Monsieur Olivier PANICO – DSDEN du Var (Var)
- N° 4 – Madame Marie-Claire BARRAT – DSDEN des Alpes-Maritimes (Alpes-Maritimes)
- N° 5 – Madame Eva ANDREUX – Collège Jacques-Yves Cousteau à La Garde (Var)
- N° 6 – Madame Florence RUIZ – Lycée Rouvière à Toulon (Var)
- N° 7 – Monsieur Ferdinand MAIGNAN – Collège les Seize Fontaines à Saint Zacharie (Var)
- N° 8 – Madame Lydie NGUYEN – Université Côte d'Azur (Alpes-Maritimes)
- N° 9 – Madame Sandrine BROUCHON – Lycée Léon Blum à Draguignan (Var)
- N° 10 – Monsieur Thibault GABET – Lycée Langevin à La Seyne sur Mer (Var)
- N° 11 – Madame Sandra NIVOT – Lycée André Matisse à Vence (Alpes-Maritimes)
- N° 12 – Madame Virginie DE SENA – Rectorat de Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 13 – Madame Célia HUGENIN – Lycée Estienne d'Orves à Nice (Alpes-Maritimes)
- N° 14 – Madame Kimberley TASSARA – Collège Marcel Pagnol à Toulon (Var)

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 24 avril 2025

**La rectrice de l'académie de Nice**  
**Natacha CHICOT**  
**SIGNE**

\* Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 78 % de femmes et 22 % d'hommes
- Parmi les inscrits au tableau d'avancement : 79 % de femmes et 21 % d'hommes

\* Ancienneté de grade moyenne des promus : 13 ans 4 mois 6 jours

Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2025-06-10-00053

Arrêté du 10 juin 2025 portant autorisation  
d'ouverture de formation préparant au Diplôme  
supérieur d'arts appliqués



LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,  
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le code de l'éducation, notamment son article R642-16 ;

DECIDE

**Article 1** : L'autorisation de préparer au diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA), conférant grade de master, est accordée pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 à l'établissement suivant pour les parcours indiqués :

Académie	Ville	Etablissement	Parcours
Aix-Marseille	Marseille 13 <sup>e</sup>	Lycée Denis Diderot	Design d'expérience temporaire partagée Design de médiation et d'interaction Objets et services - Innovation Sociale et Prospective Espaces, patrimoines et territoires en transition

**Article 2** : Le secrétaire général de la région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 10 juin 2025

**SIGNE**

**Benoît DELAUNAY**

Secrétariat général pour l'administration Du  
Ministère de L'intérieur SUD

R93-2025-06-26-00001

49-ouverture-départementalisé PA83 2025



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
de la zone de défense et de sécurité Sud**

Secrétariat général pour l'administration  
du ministère de l'intérieur Sud

Direction des ressources humaines  
Bureau du recrutement  
N° SGAMI/DRH/BR/ N°2025/49

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD  
PRÉFET DE RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR  
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**Arrêté portant ouverture d'un recrutement de Policiers Adjoints de la Police Nationale –  
Recrutement départementalisé : Centre du Var (83)**

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur;

VU le décret n°2016-684 du 26 mai 2016 modifiant le code de la sécurité intérieure et relatif au recrutement des adjoints de sécurité;

VU le décret du 25 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Olivier MARMION, en qualité de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU l'arrêté du 24 août 2000, modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes;

VU l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes;

VU l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale;

VU l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2022 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

SGAMI SUD – 299 chemin Sainte-Marthe 13311 – CS90495 - Marseille cedex 14

1

VU l'arrêté préfectoral du 25 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU la circulaire NOR/INT/C/93/2600/C du 2 janvier 2020 relative aux adjoints de sécurité de la police nationale ;

SUR proposition du secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

### ARRETE

**ARTICLE 1ER** – Un recrutement de policiers adjoints est organisé dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur sud. Le département concerné est le département suivant : 83 – Var.

**ARTICLE 2** – La date d'ouverture et de clôture des inscriptions est fixée du 15 août au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

La date limite de dépôt des dossiers et des inscriptions en ligne est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

**ARTICLE 3** – Les épreuves écrites et sportives auront lieu à compter du 5 octobre 2025.

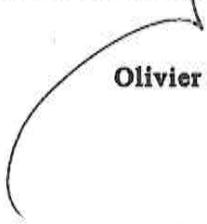
Les candidats déclarés admissibles seront convoqués pour l'épreuve d'admission à compter du 20 octobre 2025.

**ARTICLE 4** – le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 juin 2025

**Pour le Préfet et par délégation  
Le chef du bureau du recrutement**

**Olivier COTE**



Secrétariat général pour l'administration Du  
Ministère de L'intérieur SUD

R93-2025-06-26-00002

50-ouverture-départementalisé PA84



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
de la zone de défense et de sécurité Sud**

Secrétariat général pour l'administration  
du ministère de l'intérieur Sud

Direction des ressources humaines  
Bureau du recrutement  
N° SGAMI/DRH/BR/ N°2025/50

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD  
PREFET DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Arrêté portant ouverture d'un recrutement de Policiers Adjoints de la Police Nationale –  
Recrutement départementalisé : Centre du Vaucluse (84)**

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2015-76 du 27 janvier 2015 modifiant diverses dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur;

VU le décret n°2016-684 du 26 mai 2016 modifiant le code de la sécurité intérieure et relatif au recrutement des adjoints de sécurité;

VU le décret du 25 novembre 2022 portant nomination de Monsieur Olivier MARMION, en qualité de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU l'arrêté du 24 août 2000, modifié fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes;

VU l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes;

VU l'arrêté du 6 juin 2006 modifié portant règlement général d'emploi de la police nationale;

VU l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2022 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

SGAMI SUD – 299 chemin Sainte-Marthe 13311 – CS90495 - Marseille cedex 14

1

VU l'arrêté préfectoral du 25 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU la circulaire NOR/INT/C/93/2600/C du 2 janvier 2020 relative aux adjoints de sécurité de la police nationale ;

SUR proposition du secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

### ARRETE

**ARTICLE 1ER** – Un recrutement de policiers adjoints est organisé dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur sud. Le département concerné est le département suivant : 84 – Vaucluse.

**ARTICLE 2** – La date d'ouverture et de clôture des inscriptions est fixée du 15 août au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

La date limite de dépôt des dossiers et des inscriptions en ligne est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

**ARTICLE 3** – Les épreuves écrites et sportives auront lieu à compter du 15 octobre 2025.

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués pour l'épreuve d'admission à compter du 3 novembre 2025.

**ARTICLE 4** – le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 juin 2025

Pour le préfet et par délégation,

Le chef du bureau du recrutement,

SIGNÉ

Olivier COTE

Secrétariat général pour l'administration Du  
Ministère de L'intérieur SUD

R93-2025-07-01-00005

Arrêté du 1er juillet 2025 donnant délégation  
d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité Sud  
Secrétariat général pour l'administration  
du ministère de l'Intérieur Sud**

---

**Arrêté du 1er juillet 2025 donnant délégation d'ordonnancement secondaire**

---

Le secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 modifié relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du 25 novembre 2022, portant nomination de Monsieur Olivier MARMION, en qualité de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud, auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité de la zone Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2023 portant réintégration de Monsieur David PREUD'HOMME en qualité de secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité Sud ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARMION, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

Vu les délégations de gestion pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 129,152, 161, 176, 207, 216, 303, 348, 349, 354, 362, 363, 723, 780 ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud ;

Considérant que la délégation d'ordonnancement secondaire ne transmet pas au délégataire la qualité d'ordonnateur ;

Considérant que la responsabilité de l'ordonnateur reste donc au niveau du délégant, ce qui engage les délégataires et agents autorisés à exercer les missions d'ordonnancement secondaire à la vérification de l'habilitation à signer de tous les actes qu'ils reçoivent en traitement,

## **A R R E T E**

**Article 1 portant sur les missions relevant du programme 176 police nationale, pour la zone de défense et de sécurité Sud :**

**Article 1-1 :** Donne délégation aux agents suivants pour réaliser, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 176 :

- BOP n° 7 – BOP zone de défense et de sécurité Sud en qualité de RBOP délégué du **0176-Dsud** ;
  - BOP n° 1 – « Commandement, soutien et logistique » en qualité de RUO du centre financier **0176-CCSC-DM13**.
- 
- Monsieur David PREUD'HOMME, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud ;
  - Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances ;
  - Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de l'administration générale et des finances ;
  - Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget ;
  - Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget ;
  - Madame Sylvie HOARAU, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section programme 176 – BOP 7 ;
  - Major Eric BALZARINI, section programme 176 – BOP 7 ;

- Madame Julie LUCAS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de la section programme 176 – BOP 7 ;
- Madame Liliane BROTO, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de section programme 176 – BOP 1 ;
- Monsieur Nicolas VIOU, agent contractuel de catégorie B, adjoint à la cheffe de section programme 176 – BOP 1 ;
- Madame Véronique PELLERIN, adjointe administrative principale de 1ère classe, programme 176 – BOP 7.
- Madame Christelle HENRY, adjointe administrative principale de 2ème classe, programme 176 – BOP 7 ;
- Madame Hakima QUBRI, adjointe administrative principale de 2ème classe, programme 176 – BOP 1 ;
- Madame Justine BIET, adjointe administrative principale 2e classe, programme 176 – BOP 1 ;
- Madame Anaïs ROCH, adjointe administrative principale de 2ème classe, programme 176 – BOP 7.

**Article 1-2 :** Donne délégation aux agents suivants pour exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement engagés sur le centre financier **0176-CCSC-DM13** qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d’eux, ainsi qu’à constater et certifier le service fait :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
ABDECHCHAFI Marine	AHMED Natacha	ARNOLDY Florence
AMIRATY Véronique	BALZARINI Eric	BATIFOULIER Nicolas
BAUWENS Nathalie	BEURDELEY Henri	BONIFAY Anthony
BOUWE Lie	BROTO Liliane	CAMBON Marie-Ange
CARACCI Jeremie	CARLÉ Jean-Pierre	CARLI Catherine
COLLIGNON Geneviève	COSTE Stéphanie	ESTEVE Michaël
FABIE Cyril	GONZALEZ François	GRAL Gregory
GUILHOU Corinne	HEDHLI Amal	HENRY Christelle
HOARAU Sylvie	HMINA Farhat	KADDOUCHE Sophie
LABARDE Jean-Pierre	LATTARD Christophe	LUCAS Julie
LUCZAK Laurent	LONGUETEAU Vanaraj	MARTIN Andréa
MOUNIER Sandra	NADEAU Sandrine	ORPHELIN Audrey
PASQUIER Vincent	PELLERIN Véronique	PERINI Jacques
PRUNIER Sébastien	QUBRI Hakima	REYNIER Béatrice
ROCH Anaïs	RYCKELYNCK Virginie	SAUGEZ Loïc
SECCHI Nadia		VIOU Nicolas

BEDDAR Hocine		
ORICELLI Gabrielle	DIXMIER Valérie	BIET Justine

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

**Article 1-3 :** Donne délégation aux agents suivants pour effectuer le pilotage des crédits du centre de coût relevant du centre financier 0176-CCSC-CPFE et pour constater et certifier le service fait :

- Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances ;
- Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur adjoint de l'administration générale et des finances ;
- M. Cyrille CAMUGLI, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique ;
- Mme Hélène MARTINEZ, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du contentieux et du conseil juridiques ;
- Mme Louise ABASSI, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle contentieux administratif et conseil juridique ;
- Mme Laëtizia BEDNARZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section indemnisation et recouvrement ;
- Mme Anne BERNARD, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section protection juridique.

**Article 2 portant sur les missions relevant du programme 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, pour la zone de défense et de sécurité Sud:**

**Article 2-1:** Donne délégations aux agents suivants pour réaliser, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 216 « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Intérieur » RUO du centre financier 0216-CSGA-Dsud :

- Monsieur David PREUD'HOMME, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud ;
- Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances ;
- Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur, directeur adjoint de l'administration générale et des finances ;
- Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget ;
- Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget ;
- Capitaine David CURATOLO, chef du pôle programme 216 et 303, bureau du budget ;
- Madame Sonia ROUMANE, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
- Monsieur Stéphane SANCHO, agent contractuel de catégorie B.

**Article 2-2 :** Donne délégations aux agents suivants pour exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier **0216-CSGA-DSud** qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d’eux, ainsi qu’à constater et certifier le service fait :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
ABDECHCHAFI Marine	AMARI Fadila	AOURI Samia
BAUMIER Marie-Odile	BAUWENS Nathalie	BEDDAR Hocine
BONPAIN Patricia	BOUGUERN Najat	BOUTTEROUMA-LAVIGNE Myriam
CARLÉ Jean-Pierre	CASELLA Marjorie	CHAMBEU Laurence
COLLIGNON Geneviève	CURATOLO David	DE OLIVEIRA Valérie
DIXMIER Valérie	ESTEVE Michael	FABIE Cyril
GACQUER Jean-Philippe (couvrant la durée de l’intérim de chef d’antenne de Nice)		GRISS Meriem
ISSAUTIER Laurent	JULLIEN Corinne	LATTARD Christophe
LUCZAK Laurent	MALECKI Jaroslaw	MAZZOLO Carine
MENUSIER Stéphane	MOUNIER Sandra	NADEAU Sandrine
MOSCATELLI Muriel	DJAOU Halima	HOANG Clarisse
NOURI Anissa	ORPHELIN Audrey	PICAVET Hélène
RAIBALDI Bernadette	REGLIONI Jenifer	ROUMANE Sonia
SABATE-DUMONTEIL Karine	SANCHO Stéphane	SAUGEZ Loïc
SCHMERBER Bernadette	SCHMISSER Myriam	SECCHI Nadia
	STOUVENEL Camille	TAORMINA Alain
VERDIER Patricia	VERZENI Thierry	ORICELLI Gabrielle
ZAKARIA Assaendi	VIALARS Marion	VICARI Eric
SALLES David		

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l’interface informatique CHORUS Formulaires et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

**Article 2-3 :** Donne délégations aux agents suivants pour effectuer le pilotage des crédits de l’UO contentieux police et gendarmerie, centre financier : **0216-CAJC-Dsud** et pour constater et certifier le service fait :

- Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d’administration de l’État, directeur de l’administration générale et des finances ;
- Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d’administration de l’État, conseiller d’administration de l’intérieur et de l’outre-mer, directeur adjoint de l’administration générale et des finances ;
- M. Cyrille CAMUGLI, attaché principal d’administration de l’État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique ;

- Mme Hélène MARTINEZ, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du contentieux et du conseil juridiques ;
- Mme Louise ABASSI, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle contentieux administratif et conseil juridique ;
- Mme Laëtitia BEDNARZ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section indemnisation et recouvrement ;
- Mme Anne BERNARD, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section protection juridique.

**Article 2-4 :** Donne délégations aux agents suivants pour certifier le service fait concernant les frais de mission et de formation engagés par les personnels du SGAMI Sud dans le cadre du programme 216 :

- Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances ;
- Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur, directeur adjoint de l'administration générale et des finances ;
- Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget ;
- Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget ;
- Madame Liliane BROTO, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de section programme 176 – BOP 1 ;
- Madame Cécile HAMOUDI, secrétaire administrative de classe normale, CHORUS DT ;
- Madame Cécile FLORES, adjointe administrative principale seconde classe, CHORUS DT ;
- Madame Justine BIET, adjointe administrative principale 2ème classe, cartes d'achats ;
- Madame Karine SABATE-DUMONTEIL, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, déléguée territoriale de Toulouse. (à compter du 1er septembre 2025) ;
- Madame Sandrine TARROUX, secrétaire administratif, délégation territoriale de Toulouse cheffe du pôle administration générale (à compter du 1er septembre 2025) ;
- Madame Carine MAZZOLO, délégation territorial de Toulouse (à compter du 1er septembre 2025) .

**Article 3 portant sur les missions relevant du programme 303 lutte contre l'immigration irrégulière, pour la zone de défense et de sécurité Sud :**

**Article 3-1 :** Donne délégations aux agents suivants pour effectuer, dans CHORUS, la **programmation et le pilotage** des crédits relatifs au fonctionnement des centres de rétention administrative relevant du centre financier 0303-CLII-DSud du programme 303:

- Monsieur Sébastien TRUET, attaché hors classe d'administration de l'État, directeur de l'administration générale et des finances ;
- Monsieur Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, conseiller d'administration de l'intérieur, directeur adjoint de l'administration générale et des finances ;
- Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget ;
- Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bu-

- reau du budget ;
- Capitaine David CURATOLO, chef du pôle programme 216 et 303, bureau du budget ;
- Madame Élodie BAROZZI, adjointe administrative principale de 2<sup>e</sup> classe ;
- Madame PATRICOLA Carole, secrétaire administrative principale de 2<sup>e</sup> classe .

**Article 3-2 :** Donne délégations aux agents suivants pour **exprimer les besoins** relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier 0303-CLII-DSud qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d’eux, ainsi qu’à constater et certifier le service fait :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
BAROZZI Elodie	CARLÉ Jean-Pierre	CURATOLO David
	LUCZAK Laurent	PATRICOLA Carole

**Article 4 portant sur les missions du centre de services partagés CHORUS, pour la zone de défense et de sécurité Sud – MI 5PLTF013**

**Article 4-1 :** Donne délégations aux agents suivants pour **procéder à l’ordonnancement secondaire** des dépenses et des recettes de l’État imputées sur les programmes 129,152, 161, 176, 207, 216, 303, 348, 349, 354, 362, 363, 723, 780:

- M. Sébastien TRUET, attaché hors classe d’administration de l’État, directeur de l’administration générale et des finances ;
- M. Frédéric BAILHÉ, attaché hors classe d’administration de l’État, directeur adjoint de l’administration générale et des finances ;
- Mme Sylvie BERNARDINI, attachée principale d’administration de l’État, cheffe du centre de services partagés CHORUS ;
- Mme Jeanine MAWIT, attachée d’administration de l’État, adjointe à la cheffe du centre de services partagés CHORUS ;
- M. Mickaël TALLARICO, attaché d’administration de l’État, chef du bureau de la performance financière du centre de services partagés CHORUS ;
- M. Aurélien WAECHTER, attaché principal d’administration de l’État, chef du bureau des dépenses courantes du centre de services partagés CHORUS.

**Article 4-2 :** Donne délégations aux agents listés dans l’annexe 1 relevant du centre de services partagés CHORUS, ainsi que du bureau du budget, **aux fins d’exécution dans CHORUS des décisions des services prescripteurs**, et en particulier pour :

- **la saisie :**
  - des engagements juridiques (gestionnaire des engagements juridiques- GEJ) ;
  - des demandes de paiement (gestionnaire des demandes de paiement-GDP) ;
  - des engagements de tiers (gestionnaire des engagements de tiers) ;
  - des recettes non fiscales (gestionnaire de recette) ;
  - de la comptabilité auxiliaire des immobilisations (gestionnaire des fiches d’immobilisation) ;
  - de la certification du service fait (certificateur du service fait) ;
- **la validation :**

- des engagements juridiques (responsable des engagements juridiques-REJ) ;
- des demandes de paiement (responsable des demandes de paiement-RDP) ;
- des engagements de tiers (responsable des engagements de tiers) ;
- des recettes non fiscales (responsable de la recette) ;
- de la comptabilité auxiliaire des immobilisations (responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations - RCAI).

**ARTICLE 5 portant dépenses de personnel, de frais de changement de résidence et de frais médicaux.**

**5-1 :** Donne délégations aux agents suivants pour **procéder à l'ordonnancement secondaire** des dépenses de l'Etat et uniquement :

- pour le ministère 209, programmes 152, 216, 161, 176, 232 et 354,
- pour le ministère 245, programme 147,
- pour le ministère 250, programme 148,
- en vue de la liquidation des dépenses de titre II hors PSOP et de la liquidation des frais de changement de résidence,

- Madame Nadia SECCHI, conseillère d'administration du ministère de l'Intérieur, adjointe à la directrice des ressources humaines, directrice par intérim (à compter du 01.07.2025)
- Madame Sandrine GUINTI, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du pôle d'expertise et de services,
- Madame Marie-Christelle TRISTANI, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du pôle d'expertise et de services.

**5-2 :** Dans le cadre de la **pré-liquidation des rémunérations** en mode gestion intégrée du système d'information RH, donne délégations aux agents suivants pour signer les certificats ou pièces justificatives adressés au comptable :

- Madame Nadia SECCHI, attachée principale d'administration de l'État, conseillère d'administration du ministère de l'Intérieur, adjointe à la directrice des ressources humaines, directrice par intérim (à compter du 01.07.2025)
- Madame Adèle BOUFELDJA, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques concernant les policiers adjoints ;
- Madame Fanny ARTERO, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques concernant les policiers adjoints ;
- Monsieur Michel BOURELLY, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des actifs, et Madame Fabienne ROUCAIROL, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des actifs, concernant les personnels réservistes et l'avantage spécifique d'ancienneté ;
- Madame Camille CHEVALLIER, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des contractuels.

**5-3** : Donne délégations aux agents suivants pour réaliser **la programmation et le pilotage des crédits** relatifs aux frais médicaux, ainsi qu'à la constatation et la certification du service fait :

- Madame Nadia SECCHI, conseillère d'administration du ministère de l'Intérieur, adjointe à la directrice des ressources humaine, directrice par intérim (à compter du 01.07.2025)
- Madame Isabelle FAU, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des affaires médicales et sociales ;
- Monsieur Jean-Laurent GASPARD, attaché d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du bureau des affaires médicales et sociales.

**5-4** : Au titre de la délégation territoriale de Toulouse, donne délégations aux agents suivants pour **la constatation et certification du service fait** des frais médicaux :

- Madame Nadia SECCHI, conseillère d'administration du ministère de l'Intérieur, adjointe à la directrice des ressources humaines, directrice par intérim (à compter du 01.07.2025)
- Madame Catherine FEUILLERAT, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du bureau des affaires sociales ;
- Madame Isabelle PEREZ, attachée d'administration de l'État, adjointe à la cheffe du bureau des affaires sociales.

## **ARTICLE 6**

L'arrêté du 22 mai 2025 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI Sud et le Centre de Services Partagés SGAMI Sud est annulé.

## **ARTICLE 7**

Le secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'Intérieur Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures chefs-lieux des régions PACA, Occitanie et Corse.

Fait à Marseille, le 1er juillet 2025

**signé**

**Olivier MARMION**

Le secrétaire général de la zone  
de défense et de sécurité Sud



**Annexe 1 :**  
Liste des agents habilités à l'article 4-2 aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des services prescripteurs

Nom	Prénom	SAISIE						VALIDATION				
		GEJ	GDP	Gestionnaires des engagements de Tiers	Gestionnaire de recette	Gestionnaire des fiches d'immobilisation	Certificateur du service fait	REJ	RDP	Responsable des engagements de Tiers	Responsable de la recette	RCAI
ABEMBOU	Catherine		X					X				
APELIAN	Josiane	X	X		X		X	X		X	X	
BERNARDINI	Sylvie	X	X				X					
BIET	Justine	X	X				X					
BOSC	Alice	X	X			X	X					X
BOUDENAH	Célia	X	X			X	X					
BOUET	Marlène	X	X			X	X	X				X
BROTO	Liliane	X	X	X	X		X	X	X	X	X	
BRUNA	Valérie		X					X	X			
BUADES	Emilie		X				X					
CARACENA	Laura	X	X			X	X	X	X			X
CASTELAIN	Elisabeth	X	X			X	X	X	X			
CAUSSAT	Elsa	X	X				X					
CELENTANO	Anne	X	X			X	X	X				X
CHAKRI	Zaineb	X	X			X	X					X
CHAURIS	Josée-Laure		X	X	X			X		X	X	
COGNE	Benoît	X	X			X	X					X
CORNEVIN	Véronique	X	X		X		X					
COURCIER	Coralie	X	X				X					
DAL	Sylvie	X	X	X	X		X		X	X	X	
DECKERT	Lydie	X	X			X	X					
DEGEILH	Isabelle	X	X			X	X					
DEKHIL	Farida	X	X			X	X					
DEMMANE-DEBBIH	Imène	X	X			X	X					X
DI-MARTINO	Fabio		X					X	X			
DINOT	Anne Marie	X	X	X	X		X		X	X	X	
DJERIBIE	Ida	X	X			X	X					X
DOUNA	Sandy	X	X			X	X	X				X
ED-DOUAZI	Nassima	X	X			X	X					X
ENGEL	Nathalie		X			X	X	X	X			
ESCOUBET	Romain	X	X			X	X					X
ESQUIER	Lionel	X	X			X	X					X
ETIENNE GERMAN	Hélène	X	X		X	X	X	X	X		X	X
FANISE	Magali	X	X			X	X					
FATAN	Amira	X	X			X	X					
FORTUNATO	Joe	X	X			X	X					X
GABOURG	Martiny	X	X	X	X	X	X	X			X	X
GACONIER	Sylvie	X	X		X		X	X		X	X	
GALIBERT	Jean-Paul	X	X		X		X	X	X	X	X	
GALIBERT	Véronique	X	X			X	X	X				X
GANGAI	Solange	X	X	X	X		X				X	
GARNIER	Nathalie	X	X			X	X					
GELLIBERT	Isabelle	X	X			X	X					
GRANDIN	Catherine	X	X	X	X	X	X	X			X	X
GRAZIANI	Anthony	X	X				X					
HASSANI	Kahina	X	X				X					
HERNANDEZ	Emmanuel	X	X		X	X	X					
HNACIPAN	Schulz	X	X	X	X	X	X	X			X	X
HULMANN	Jessica	X	X			X	X					
IBERSIENE	Soazig	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
JEBALI	Wafa	X	X			X	X	X				X
KUNCEVICIUS	Muriel	X	X				X					
LUCETTE	Lauranne	X	X			X	X	X				X
LUCIANAZ	Valérie	X	X				X					
LUCZAK	Laurent	X	X				X					
MACRET	Sophie	X	X	X	X	X	X		X		X	X

Nom	Prénom	SAISIE						VALIDATION				
		GEJ	GDP	Gestionnaires des engagements de Tiers	Gestionnaire de recette	Gestionnaire des fiches d'immobilisation	Certificateur du service fait	REJ	RDP	Responsable des engagements de Tiers	Responsable de la recette	RCAI
MANCINO	Gwendoline	X	X			X	X					
MARQUOIN LAROU	Isabelle	X	X	X	X		X		X	X	X	
MARTIN	Isabelle	X	X			X	X					X
MAS	Morgane	X	X			X	X					
MATTEI	Magali		X			X	X	X	X			
MAWIT	Jeanine	X	X				X					
MEJRI	Ibtisame	X	X	X	X		X				X	
MESNARD	Céline	X	X			X	X					
MOHAMADI	Inès		X		X		X					
NABEL	Amar	X	X			X	X					
NABIL	Rajae	X	X	X	X		X				X	
OULION	Tony	X	X			X	X					
PALMERINI	Alicia	X	X	X	X	X	X	X			X	X
PASCAL	Sarah	X	X			X	X					
PELUSO	Virginie	X	X	X	X		X				X	
PERRIER	Emilie	X	X			X	X					X
PEYRE	Guilhem	X	X	X	X		X				X	
PLANTEL-IMBAULT	Laura	X	X			X	X					
PRUDHOMME	Sandy	X	X		X		X	X	X	X	X	
QUBRI	Hakima	X	X				X					
RASOANARIVO	Damien	X	X			X	X					
RENAULT	Céline	X	X	X	X		X		X	X	X	
RIFFARD	Elisabeth	X	X			X	X					
ROBLES	Anaïs	X	X			X	X					X
ROCH	Monique	X	X	X	X		X				X	
RODITIS (Jusqu'au 30/06/2025)	Lesly		X				X					X
ROMANELLI	Laurent	X	X			X	X					X
ROSSELLO	Christophe	X	X				X	X	X			
RUGGIU	Audrey	X	X			X	X					
RUGGIU	Pierrette	X	X		X		X					
SABA	Sonia	X	X				X					
SALOMONE	Fabien	X	X				X					
SALVATI	Laëtitia	X	X				X					
SAMII	Laïla	X	X			X	X					X
SEHABA	Sarah	X	X			X	X					
SERAFINO	Nelya	X	X				X	X	X			
SINTES	Julie	X	X				X					
TALLARICO	Mickaël	X	X				X					X
TAPON	Melissa	X	X			X	X	X	X			X
TEROOATEA	Raimere	X	X			X	X	X	X			X
VANNIER	Angélique	X	X			X	X					
VILLECROZE	Valérie	X	X	X	X	X	X	X			X	X
VIU	Nicolas	X	X				X					
WAECHTER	Aurélien	X	X				X					
WRANKOVICS	Fouzia	X	X			X	X					

# Service Administratif Interrégional Judiciaire

R93-2025-06-23-00006

Décision portant délégation de signature  
Ordonnancement secondaire Responsables du  
pôle Chorus pour les recettes et les dépenses de  
l'Etat imputées sur le programme 101 et 166



## COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE  
RESPONSABLES DU PÔLE CHORUS POUR LES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT  
IMPUTÉES SUR LES PROGRAMMES 101 ET 166**

**LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE**

**ET**

**LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR**

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du n°2007- du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret en date du 14 août 2020 portant nomination de Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE aux fonctions de Premier Président de la cour d'appel d'Aix en Provence

Vu le décret en date du 1<sup>er</sup> février 2024 portant nomination de Monsieur Franck RASTOUL aux fonctions de Procureur Général près la cour d'appel d'Aix en Provence.

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel d'Aix en Provence et la cour d'appel de Bastia en date du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

Vu notre précédente décision portant délégation de signature pour les responsables du pôle chorus, en date du 1<sup>er</sup> février 2024 ;

**DECIDENT :**

**Article 1er :** Délégation est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de valider les actes du Pôle Chorus en dépenses et en recettes :

- ▶ les engagements juridiques
- ▶ les demandes de paiement
- ▶ les factures d'indus et directes

Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la Cour d'appel de BASTIA.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre au refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, hébergeant le Pôle Chorus.

**Article 3 :** Le Premier Président de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et le Procureur Général près ladite Cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Cour d'Appel et publiée au recueil des actes administratifs de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

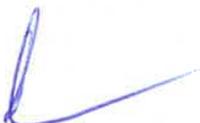
**Article 4 :** Cette décision annule et remplace toutes précédentes décisions.

Fait en deux exemplaires originaux, à Aix-en-Provence, le 23 juin 2025.

LE PROCUREUR GENERAL,

LE PREMIER PRESIDENT,

  
Franck RASTOUL

  
Renaud LE BRETON de VANNOISE

**PJ :**

annexe 1 : liste nominative des délégataires de signature  
Annexe 2 : spécimens des signatures

**Annexe 1 : Agents habilités à valider les actes du Pôle Chorus en recettes et dépenses des programmes 101 et 166 - SAIJ -  
Cour d'Appel d'Aix-en-Provence**

NOM	Prénom	Corps/Grade	Fonction	Actes	Seuil
<b>TITULAIRES</b>					
<b>ANDRE</b>	<b>Christelle</b>	Directrice principale des services de greffe judiciaires	Responsable de la Gestion Budgétaire Responsable du pôle chorus	Tout acte de validation dans Chorus, signature des bons de commande	Aucun
<b>MULTINU</b>	<b>Joanne</b>	Directrice des services de greffe judiciaires	Responsable de la Gestion Budgétaire Responsable adjointe à la Cheffe de pôle	Tout acte de validation dans Chorus, signature des bons de commande	Aucun
<b>MAYAN</b>	<b>Alexandra</b>	Directrice des services de greffe judiciaires	Directrice placée, déléguée au sein du pôle chorus	Tout acte de validation dans Chorus, signature des bons de commande	Aucun
<b>MUNIER</b>	<b>Manon</b>	Directrice des services de greffe judiciaires	Directrice, déléguée au sein du pôle chorus	Tout acte de validation dans Chorus, signature des bons de commande	Aucun
<b>MANFREDI</b>	<b>Floriane</b>	Directrice des services de greffe judiciaires	Directrice, déléguée au sein du pôle chorus	Tout acte de validation dans Chorus, signature des bons de commande	Aucun
<b>QUINTA</b>	<b>Laurence</b>	Directrice principale des services de greffe judiciaires	Directrice, déléguée au sein du pôle chorus	Tout acte de validation dans Chorus, signature des bons de commande	Aucun